

2015

# Analyse des Besoins Sociaux

Ville de Septèmes les Vallons



*Il s'agit de transformer les obstacles que nous rencontrons en points de départ.*

Martin Luther King



Cette étude est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux. Par conséquent, nous tenons à remercier tous les élus, les responsables de services et agents communaux pour leur participation active et leur disponibilité. Nous remercions également les organismes partenaires pour leur collaboration, notamment en matière de transmission de données quantitatives. Outre les données statistiques de l'INSEE, il faut souligner la collaboration de la Caisse d'Allocations Familiales qui nous adresse chaque année « le Portrait de Territoire de la Ville », ainsi que Pôle Emploi, l'AGAM, le PLIE, la Mission Locale, l'A.A.I., la Maison de l'Emploi et tous nos autres partenaires qui nous ont apporté leur éclairage pour étayer notre analyse.



L'article 1er du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 précise que les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont tenus de procéder « annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap, et des personnes en difficulté ». Le décret confie la conduite de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) aux CCAS car ils sont par définition des lieux de débats et d'échanges. En effet, leur Conseil d'Administration regroupe en son sein élus, associations et représentants des publics bénéficiant des aides du CCAS.

**Objectifs de la démarche :**

- ❖ Mieux cerner les besoins sociaux de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, personnes en difficultés).
- ❖ Identifier les réponses existantes et les dispositifs capables de satisfaire ces besoins.
- ❖ Faire évoluer les dispositifs et les pratiques actuelles pour mieux répondre aux nouvelles situations d'exclusion.
- ❖ Anticiper l'évolution du territoire et les enjeux inhérents à celui-ci pour les années à venir.
- ❖ Définir des solutions en lien avec les besoins identifiés et les différentes démarches actuellement en cours.
- ❖ Déterminer les actions à entreprendre et les hiérarchiser.



Le conseil d'administration du C.C.A.S. a été renouvelé suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et Mme Sophie CELTON a été élue Vice Présidente.

Les membres du Conseil d'administration :

- Président du Conseil d'administration du C.C.A.S. : Monsieur le Maire, André MOLINO
- Vice Présidente : Madame Sophie CELTON, Première Adjointe
- Madame Marie-Catherine BIANCO, conseillère municipale déléguée
- Madame Hélène FERRANDI, conseillère municipale déléguée seniors
- Madame Christine ARNAUDO, conseillère municipale
- Madame Anne OLIVERO, conseillère municipale déléguée santé et relations avec les professionnels de la santé
- Monsieur Hervé VAQUIER TOLINOS, conseiller municipal délégué formation - insertion
- Madame Angélique ORENGO (remplaçante de Madame Christelle NIEL à compter de juillet 2015)
- Madame Anne-Marie TRIAIRE
- Madame Simone DERDERIAN
- Madame Sarah SADAoui
- Monsieur Robert FINE
- Madame Joséphine MORDENTI, présidente du foyer seniors Inès FERRANDI, déléguée UDAF
- Madame Émilienne MOGGIA, présidente de l'association ADEMOGAPE
- Madame Colette DION, présidente du Secours Populaire de Septèmes les Vallons
- Madame Claude NAVARRO
- Madame Christiane CAYOL

## SOMMAIRE

### **PREMIERE PARTIE : PANORAMA SOCIAL DE LA COMMUNE ET DES REPONSES APORTEES ..... Page 6**

<b>I. Données démographiques</b> .....	<b>Page 6</b>
<b>II. Famille - La structure familiale</b> .....	<b>Page 8</b>
<b>III. Petite enfance</b> .....	<b>Page 10</b>
1) Les modes d'accueil .....	Page 10
2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes à Septèmes les Vallons .....	Page 11
<b>IV. Jeunesse</b> .....	<b>Page 12</b>
1) Données statistiques .....	Page 13
2) Les actions en direction de la jeunesse .....	Page 23
3) Scolarité et diplômes .....	Page 28
<b>V. Les seniors</b> .....	<b>Page 34</b>
1) Données démographiques .....	Page 34
2) Action sociale en direction des seniors .....	Page 35
3) Perspectives .....	Page 39
<b>VI. Les personnes en situation de handicap</b> .....	<b>Page 41</b>
<b>VII. Bas revenus/pauvreté</b> .....	<b>Page 43</b>
1) Données statistiques .....	Page 43
2) Aide alimentaire .....	Page 44
3) Les actions menées par la Maison de la Solidarité de GARDANNE ....	Page 47
<b>VIII. Précarité énergétique et Fonds de proximité Eau</b> .....	<b>Page 48</b>
<b>IX. Micro crédit</b> .....	<b>Page 49</b>
<b>X. Domiciliation</b> .....	<b>Page 49</b>

**SOMMAIRE**

<b><u>DEUXIEME PARTIE : LA SANTÉ</u></b> .....	<b>Page 50</b>
<i>I. Le diagnostic santé.....</i>	<i>Page 50</i>
<i>II. Les problématiques de la santé pour la jeunesse.....</i>	<i>Page 50</i>
<i>III. L'organisation de la semaine de la santé.....</i>	<i>Page 51</i>
<i>IV. L'implantation d'une Maison de Santé.....</i>	<i>Page 51</i>
<b><u>TROISIEME PARTIE : L'EMPLOI</u></b> .....	<b>Page 53</b>
<i>I. Données statistiques .....</i>	<i>Page 53</i>
<i>II. Les actions en faveur de l'emploi .....</i>	<i>Page 56</i>
1) Les réunions des partenaires de l'insertion.....	Page 56
2) Les Rencontres Emploi Formation .....	Page 57
3) Les Réunions Entreprises .....	Page 57
4) Les structures en direction de l'emploi présentes sur la commune.....	Page 58
<i>III. Les perspectives pour 2015 .....</i>	<i>Page 67</i>
<b><u>QUATRIEME PARTIE : LES LOGEMENTS</u></b> .....	<b>Page 70</b>
<i>I. Données statistiques .....</i>	<i>Page 70</i>
<i>II. Programme Local Habitat 2012-2018 .....</i>	<i>Page 73</i>
<i>III. Amélioration de l'Habitat .....</i>	<i>Page 75</i>
<i>IV. Les actions de prévention .....</i>	<i>Page 81</i>
<i>V. Perspectives .....</i>	<i>Page 92</i>
1) Mise en place d'Actions Socio-Educatives Liées au Logement ASELL Généralistes .....	92
2) Charte Inter bailleurs .....	Page 92
3) Enquête Recours Force Publique .....	Page 93
<b><u>CINQUIEME PARTIE : LES RÉSEAUX PARTENAIRES</u></b> .....	<b>Page 94</b>
<b><u>CONCLUSION</u></b> .....	<b>Page 95</b>

# PANORAMA SOCIAL DE LA COMMUNE ET DES REPONSES APORTEES



## I. Données démographiques :

Population totale : 10 778 en 2012

### *Population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune)*

	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Population</b>	10 827	10 681	10 415	10 207	10 117	10 481	10 590	11 209	11 067	10 708
<b>Densité moyenne (hab/km<sup>2</sup>)</b>	606,9	598,7	583,8	572,1	567,13	587,5	593,6	628,3	620,3	600,2

*Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments, RP2006 et RP2012 exploitations principales*

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

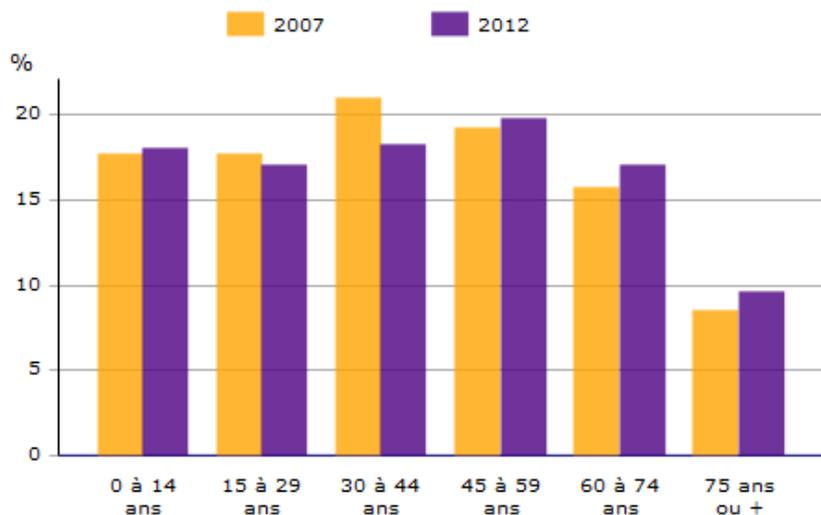
- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
  - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
  - communautés religieuses ;
  - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

### La population en 2012 (INSEE)

- ➔ 10 708 habitants (10 207 en 1999)
- ➔ Croissance : +5.5% entre 2006 et 2012
- ➔ Part des +75 ans : 9.6% (8% en 2006)
- ➔ Part des -30 ans : 35.1% (38% en 1999)

### Population septémoise par grande tranche d'âge



Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales

### Population française par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP2007 et 2012 exploitations principales

## II. Famille - La structure familiale



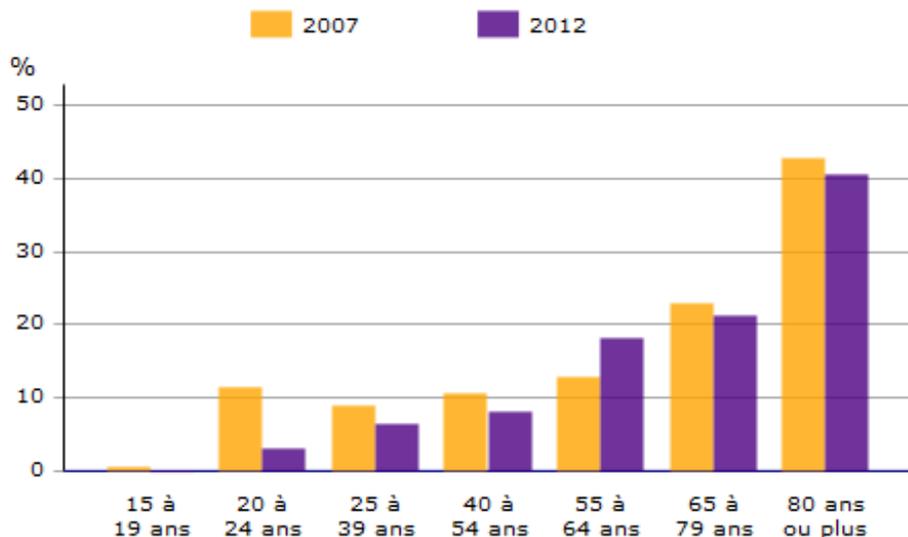
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	1999	%	2007	%	2012	%	1999	2007	2012
<b>Ensemble</b>	<b>3 756</b>	100,0	<b>4 122</b>	100,0	<b>4 285</b>	100,0	<b>10 036</b>	<b>10 181</b>	<b>10 492</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>804</b>	21,4	<b>1 122</b>	27,2	<b>1 093</b>	25,5	<b>804</b>	<b>1 122</b>	<b>1 093</b>
- hommes seuls	292	7,8	435	10,6	383	8,9	292	435	383
- femmes seules	512	13,6	687	16,7	710	16,6	512	687	710
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>72</b>	1,9	<b>93</b>	2,3	<b>145</b>	3,4	<b>156</b>	<b>227</b>	<b>326</b>
<b>Ménages avec famille(s)</b>	<b>2 880</b>	76,7	<b>2 907</b>	70,5	<b>3 047</b>	71,1	<b>9 076</b>	<b>8 833</b>	<b>9 073</b>
dont la famille principale est :									
- un couple sans enfant	1 036	27,6	1 168	28,3	1 168	27,3	2 204	2 529	2 438
- un couple avec enfant(s)	1 432	38,1	1 258	30,5	1 364	31,8	5 720	4 930	5 236
- une famille monoparentale	412	11,0	481	11,7	515	12,0	1 152	1 374	1 399

La population septémoise a augmenté ces dernières années. Ceci est dû, en partie, aux constructions de logements neufs. Nous enregistrons de nombreuses demandes de familles qui souhaitent s'installer sur la commune et cela souligne une bonne attractivité de notre territoire.

Il est à noter que les ménages avec familles évoluent également à la hausse. Les ménages de taille réduite comportant une personne, sont en baisse pour les hommes seuls et en hausse pour les femmes seules.

Le nombre de familles monoparentales a encore augmenté mais dans une proportion beaucoup plus faible (+ 17,96 % entre 1999 et 2006 soit sur 7 ans et + 1,8 % entre 2007 et 2012 soit sur 5 ans).

### Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP 2007 et RP 2012 exploitations principales

### Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	1999	%	2007	%	2012	%
<b>Ensemble</b>	2 928	100,0	2 956	100,0	3 090	100,0
<b>Aucun enfant</b>	1 368	46,7	1 437	48,6	1 451	46,9
<b>1 enfant</b>	684	23,4	655	22,2	767	24,8
<b>2 enfants</b>	576	19,7	575	19,5	590	19,1
<b>3 enfants</b>	196	6,7	184	6,2	205	6,6
<b>4 enfants ou plus</b>	104	3,6	105	3,6	79	2,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.



### **III. Petite enfance**

#### **1) Les modes d'accueil**

##### ✓ Structures municipales :

En 2014, la Ville disposait d'une crèche collective associative qui comportait un agrément de 54 places depuis l'extension du bâtiment et quinze places pour la crèche familiale. A compter de novembre 2014, l'agrément en accueil collectif a été porté à 60 berceaux. Le nombre d'assistantes maternelles en crèche familiale était de 2 salariées, puis une troisième assistante maternelle a été recrutée au 3<sup>e</sup> trimestre 2014 et une quatrième au 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin d'être en concordance avec l'agrément de 15 berceaux en crèche familiale.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ADEMOGAPE a été municipalisée et se nomme désormais « La Farandole » dans l'optique de l'ouverture de la seconde structure municipale afin d'offrir aux parents une certaine cohésion dans les offres de garde proposées par la municipalité.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, « La Ronde des Pitchouns », crèche agréée pour 35 berceaux a ouvert ses portes. Elle est située dans le quartier des Castors Isabella.

Un premier bilan a été dressé après la commission d'admission : 31 familles demeurent sur liste d'attente alors que nous en avions 80 familles en 2014.

Un conseil de crèches a été créé. Il permet de réunir autour de la table les élus, les familles ainsi que les directions des structures et du service petite enfance de la Ville afin d'échanger sur les projets à venir.

##### ✓ Structures privées :

Depuis septembre 2012, une Maison d'Assistantes Maternelles agréée pour 8 berceaux a ouvert ses portes. 28 assistantes maternelles libérales sont aussi présentes sur la commune. Chacune d'entre elles disposent d'un agrément pour l'accueil de 2 à 4 enfants.

##### ✓ Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles.

La mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles a été effective en juin 2015. Il s'agit d'un R.A.M. intercommunal avec les villes des Pennes Mirabeau, Vitrolles et Rognac. La Caisse d'Allocations Familiales a été favorable à ce projet car elle souhaite développer les partenariats locaux.

#### Objectifs :

- Le RAM est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les assistantes maternelles et les parents,
- Le RAM doit rechercher la complémentarité et la collaboration avec les structures existantes sur le territoire (Equipements du jeune enfant, médiathèques, centres sociaux...),
- Le RAM est un lieu de centralisation des demandes spécifiques des familles.

Missions :

Communiquer des informations auprès des parents :

- Sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire et leur fonctionnement,
- D'ordre général sur les droits, devoirs et obligations des employeurs et des employés.
- Information sur les aides et les avantages auxquels ils peuvent prétendre (avantages CAF, déductions fiscales)
- Aide à la recherche d'une solution lors d'un remplacement momentané d'un assistant maternel (congés, maladie...)

Transmettre des informations auprès des professionnels :

- Informations relatives, notamment, à l'agrément nécessaire,
- A l'exercice du métier d'assistante maternelle,
- Sur les différentes aides financières possibles (pour l'aménagement du domicile par exemple).
- Echanger sur les attentes ou les difficultés rencontrées
- Proposer un service de documentation

Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :

- Le RAM doit organiser des rencontres et des réunions à l'attention des professionnels de la petite enfance et des familles,
- Il doit permettre le décloisonnement des modes d'accueil : passerelles entre accueil collectif et individuel,
- il doit mettre en place des activités et ateliers d'éveil pour les enfants,
- Développer un partenariat avec la PMI et les autres structures d'accueil du territoire,
- Informer sur la professionnalisation.

Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant

- Permettre au gestionnaire d'évaluer les besoins et attentes des familles
- Faire évoluer le service et les réponses apportées aux familles
- Améliorer la qualité de l'accueil

**2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes à SEPTÈMES LES VALLONS :**

Foyers de l'Enfance: 14 enfants sont suivis par le foyer de l'enfance.



Protection Maternelle Infantile: Le service de PMI, sur son versant Protection Infantile, propose des actions de périnatalité et de prévention précoce, gratuites, à destination des enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents.

La Bastide Valfrais accueille les services de la petite-enfance du Conseil général avec une proposition originale, "Le Tapis d'Alice". Ouvert depuis mi-janvier 2012, à l'initiative de la Maison de la solidarité, le Tapis d'Alice est un lieu d'accueil enfants-parents situé au 1er étage de la Bastide Valfrais. "Le Tapis d'Alice" accueille les tous petits et leurs parents ou les adultes qui les accompagnent. Ce lieu convivial a pour objectif de rompre l'isolement, de ménager un temps de socialisation et d'échanges dans le respect des valeurs familiales, sociales et culturelles dans le respect de la confidentialité.

#### **IV. Jeunesse :**

La direction Enfance-Jeunesse-Education-Transport installée dès la fin de l'année 2012 par le projet d'administration, s'est structurée, au cours de l'année 2013 et étoffée début d'année 2014, autour, d'un service Enfance – Jeunesse.

Le service est composé :

- d'une chef de service, dont les fonctions sont définies de la manière suivante :
  - Chef du service Enfance,
  - Chargée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017,
  - Chargée de mission prévention,
  - Chargée de mission Politique de la ville : élaboration du nouveau contrat de ville et programmation d'action 2015.
- D'un Coordonnateur des activités périscolaires, et pour la moitié de son temps sur le service jeunesse
- D'un animateur à temps complet en soutien aux actions de l'Espace Jeunes Septèmes les mercredis, jeudis et vendredis.
- D'une animatrice en contrat d'avenir positionnée, pour la partie jeunesse, sur la réalisation des assises de la jeunesse

Le service est organisé spatialement entre les murs de l'hôtel de ville et le bureau attenant à l'EJS.

En voie d'élaboration, le projet jeunesse de la ville a pour ambition de promouvoir une politique d'action en direction des jeunes de la commune qui prenne en compte la globalité des questions qui les touchent : emploi, formation, transport logement, scolarité, sport, loisirs, culture, santé, environnement, citoyenneté, engagement, nouvelles technologies.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, la ville prépare dès septembre 2014 « les Assises de la jeunesse » qui auront lieu le samedi 6 juin 2015.



Le service a pour missions, de :

Veiller à l'articulation et au développement des dispositifs et particulièrement du CEJ signé avec la CAF source de financement et gage de qualité et de cohérence des actions mise en place,

- Coordonner l'action en direction de la jeunesse des différents services municipaux,
- Coordonner, accompagner et valoriser l'action des partenaires et la création de projets,
- Développer des actions et des évènements répondant aux besoins des jeunes, dans les différents domaines de leur vie,
- Développer et organiser la communication en direction des jeunes et de leurs familles.

### 1) Données statistiques :

#### ▪ **Profil démographique des 15 – 25 ans de la commune :**

La ville compte 1 815 jeunes de 15 à 29 ans. Ils représentent 16.40 % de la population (On estime les jeunes de 16 à 25 ans à 1 230 soit 11.11 % de la population) :

22.5 % des 15 ans et + sont non diplômés,

30.5 % des jeunes de 15 à 19 ans sont au chômage et 27.6 % des jeunes de 20 à 24 ans

	<b>Septèmes-les-Vallons</b>	<b>Bouches-du-Rhône</b>	<b>Paca</b>	<b>France</b>
Moins de 15 ans	18.8 %	17.9 %	17.1 %	18.5 %
15 – 24 ans	10.4 %	13.2 %	11.9 %	12.4 %

La population jeunes de Septèmes, entendons les 15 – 24 ans, est bien moins nombreuse que dans le reste de la France, Cependant, les plus jeunes (- de 15ans) se confondent parfaitement avec la moyenne nationale et se rapprochent de la moyenne départementale et régionale, on suppose donc que la population jeune restera stable dans les années à venir.

a) les caractéristiques du public

La Mission Locale a reçu **197 jeunes** sur la permanence à Septèmes dont 59 primo (nouveaux inscrits)

- En 2013 → 170 jeunes
- En 2012 → 176 jeunes
- En 2011 → 169 jeunes

**Les permanences de la Mission Locale ont lieu 2 fois par semaine :**

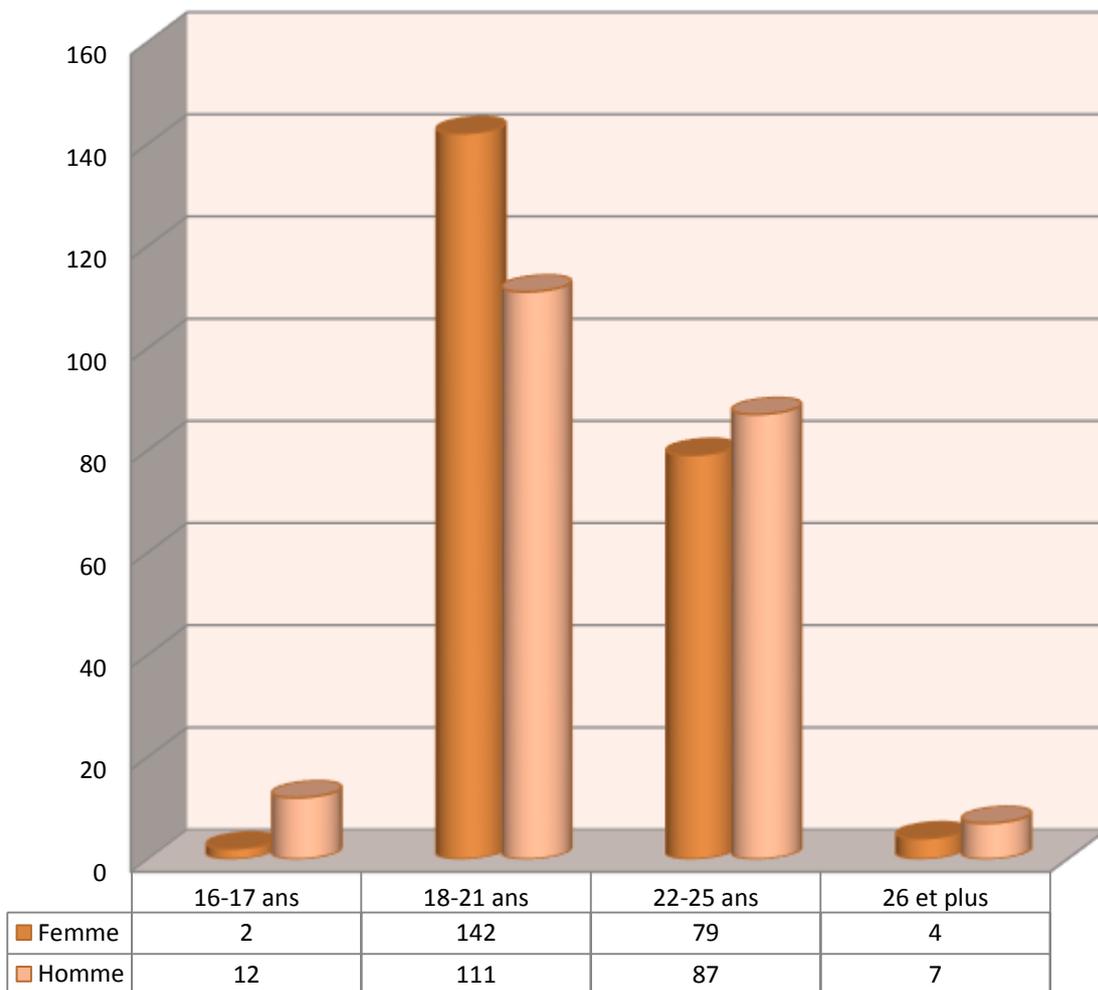
- Espace Jeunes Septèmes : Mardi et jeudi matin
- Centre Social de la Gavotte Peyret : Mardi après midi

En 2014, 444 entretiens ont été réalisés sur la permanence. En 2013, la Mission Locale avait enregistré 434 entretiens. La progression se stabilise sur un an, mais est toujours constante, avec une augmentation de 30 % et 28 % en 2011. La répartition des entretiens sur le courant de l'année est assez homogène, avec un pic de fréquentation en janvier et en septembre.

Comme en 2013, on enregistre un nombre d'entretiens plus élevé chez les femmes entre 18 et 21 ans, dont la majorité ont un niveau IV (bac ou bac pro). Les entretiens des hommes sont également plus représentés dans la tranche d'âge 18-21 ans, et avec une formation niveau V (CAP) validée.

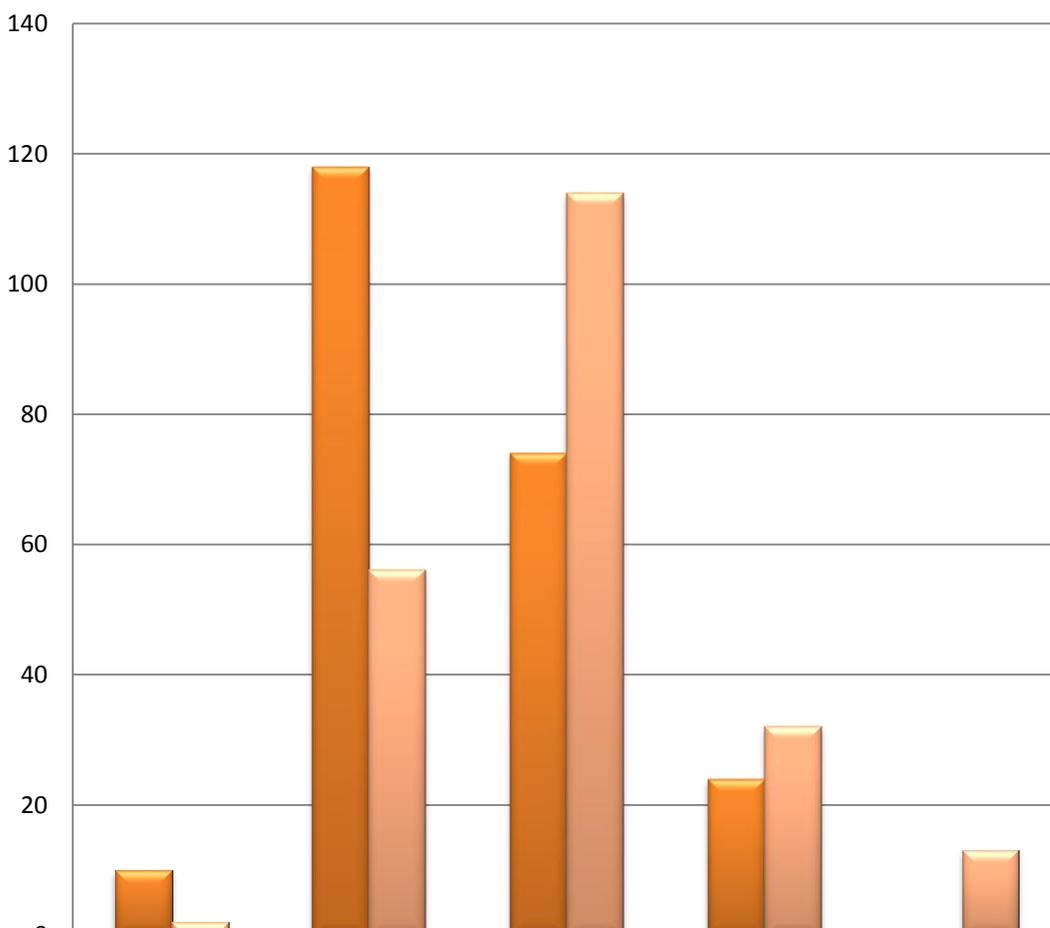


## Nombre d'entretiens par sexe et tranche d'âge





## Nombre d'entretiens par sexe et niveau



	Niveau III et plus	Niveau IV	Niveau V	Niveau V bis	Niveau VI
Femme	10	118	74	24	1
Homme	2	56	114	32	13

**197 jeunes accueillis**  
**Répartition Hommes / Femmes**  
 – 94 femmes soit 47.7 %  
 – 103 hommes soit 52.3 %

La tranche d'âge la plus représentée est celle des :

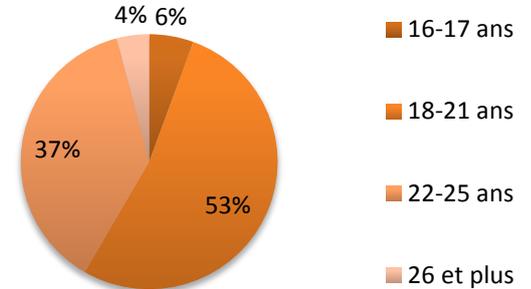
- 18-21 ans soit 84 jeunes représentant 53 % du public

**Les primos accueillis en 2014**

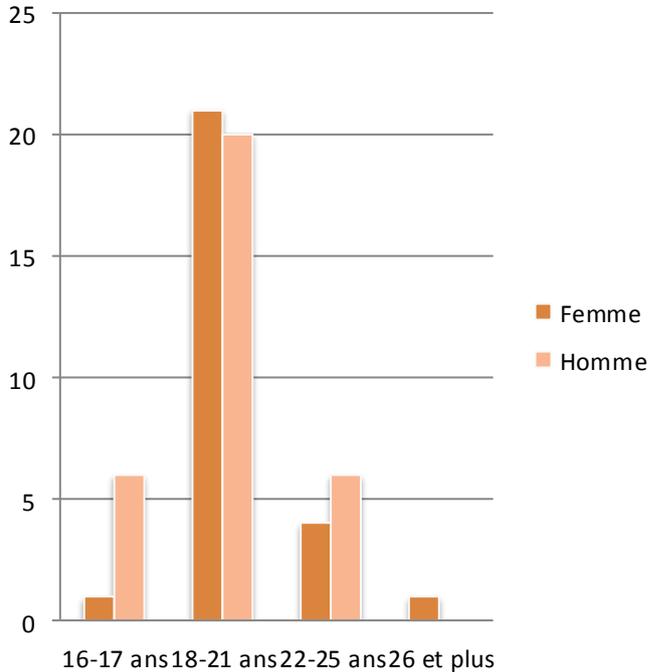
Au nombre de 59 soit 30 % du public ML.

27 soit 45.76 % sont des jeunes femmes et 32 soit 54.24 % sont des jeunes hommes.

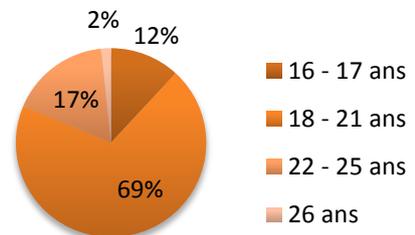
**Répartition des jeunes accueillis par tranche d'âge**



**Répartition des primos inscrits par sexe et tranche d'âge**



**Répartition des primos accueillis par tranche d'âge**





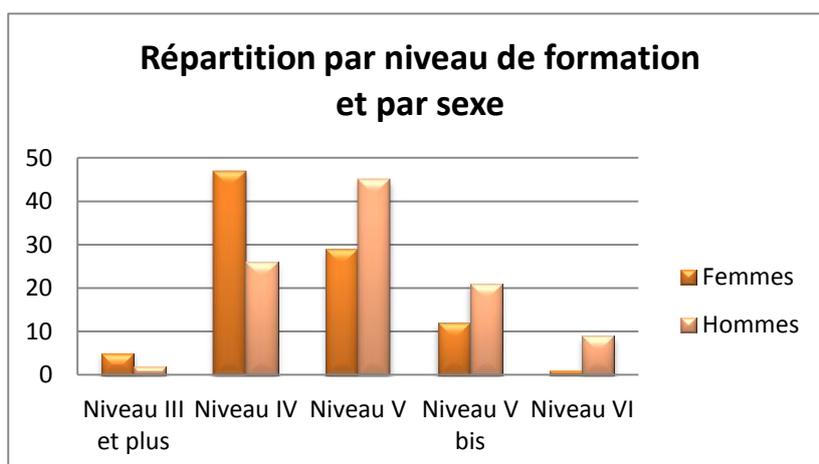
Les jeunes se présentent sur la permanence de façon spontanée, ou sur rendez-vous fixés au préalable par l'intermédiaire du CCAS, des éducateurs ADDAP, PLIE et autres partenaires.

Si le nombre d'entretien a augmenté encore en 2014, le nombre de jeunes reçus a progressé légèrement aussi (197 jeunes se sont présentés). Ils fréquentent la permanence plus régulièrement, s'appropriant ainsi le lieu et l'offre de service proposée par la Mission Locale. Sur 197 jeunes, 59 sont des primos (nouveaux inscrits).

Les femmes fréquentent plus la permanence (nombre d'entretiens plus élevé), elles sont plus rigoureuses dans le suivi et l'accompagnement proposé. Les hommes sont plus nombreux mais sont moins régulier dans le suivi proposé. Ils sont représentés sur les 18/21 ans de niveau V. Sur les 18/21 ans de niveau V. Sur les 197 jeunes, 62 sont inscrits dans un programme d'accompagnement. Comme en 2013, la part des 22-25 ans chez les femmes est largement représentée en terme de jeunes fréquentant la permanence, mais ce ne sont pas celles-ci qui reviennent de façon régulière, c'est toujours la tranche d'âge 18-21 ans qui viennent plus régulièrement, ayant besoin d'un accompagnement individuel.

### b) Niveau de formation initiale

Répartition par sexe et niveau	Femmes	Hommes	Total
Niveau III et plus	5	2	7
Niveau IV	47	26	73
Niveau V	29	45	74
Niveau V bis	12	21	33
Niveau VI	1	9	10
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>103</b>	<b>197</b>





<i>Primo inscrits, par sexe et niveau</i>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
<b>Niveau II</b>	1	0	1
<b>Niveau III</b>	3	1	4
<b>Niveau IV</b>	9	10	19
<b>Niveau V</b>	9	10	19
<b>Niveau V bis</b>	5	0	5
<b>Niveau VI</b>	0	0	0
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>48</b>

Pour la première fois les femmes ne sont pas majoritaires. En revanche, comme l'a vu plus haut, elles viennent plus souvent, et ont un niveau de qualification dans l'ensemble plus élevé, 47 ont un niveau IV contre 26 hommes pour le même niveau. Le plus intéressant à constater, c'est l'évolution du nombre de jeunes hommes qualifiés de niveau V et V Bis passé de 49 à 66 (+17) entre 2013 et 2014.

#### c) Les situations en cours

Les deux raisons principales qui amènent les jeunes à se présenter à la Mission Locale sont l'emploi ou la formation, parfois les deux. Ces deux thématiques suscitent l'entretien. Au cours de celui-ci, l'offre de service complète de la Mission Locale va pouvoir être sollicitée. La préoccupation première est l'emploi, il concerne 217 des entretiens qui ont eu lieu en 2014, avec une constante au cours des mois. Les contrats Emploi d'avenir ont occupé une grande partie de ces entretiens. La demande de formation est moins soumise à la saisonnalité, cela s'explique de par les contrats d'avenir, ou la question de la formation est un sujet qui demande des entretiens plus fréquents, avec parfois même des rencontres tro partite avec l'employeur.

#### Situation Emploi ou Formation des jeunes reçus

##### En 2013

<b>Nombre de jeunes</b>	<b>Catégorie situation</b>	<b>Nombre de situations</b>
5	Contrat alternance	6
77	Emploi	118
32	Formation	43

Nombre de jeunes	Catégorie situation	Nombre de situations
18	Contrat alternance	18
106	Emploi	235
76	Formation	141

Il s'agit là des situations effectives durant l'année écoulée. 106 jeunes ont eu à un moment dans l'année une situation emploi, un jeune peut avoir eu plusieurs situations de même type d'où le nombre de 235. 76 jeunes ont eu une situation formation.

A ce jour, 87 jeunes sont encore en emploi, et 57 sont en formation que ce soit des formations de base sur les apprentissages ou sur des formations qualifiantes en vue d'obtenir une qualification académique. Il peut aussi y avoir des formations préparant aux différents concours des diplômes d'Etat dans le domaine du sanitaire et social.

Concernant les situations emploi :

29 jeunes de Septèmes ont été en relation avec un employeur dans le cadre des Emplois d'Avenir, 26 jeunes sur les 87 occupent un emploi d'avenir, sur la commune ou à l'extérieur. L'augmentation des situations Emploi et en partie celles des formations est engendrée par le programme Emploi d'Avenir, les jeunes Septemois ont bénéficié de ce nouveau programme et ont adhéré à l'accompagnement qu'il nécessite.

### **L'accompagnement Mission Locale dans les emplois d'avenir.**

- Désignation d'un référent unique pour assurer le suivi personnalisé avant et pendant l'emploi :
  - Un interlocuteur connu et privilégié (employeurs/jeunes)
  - Aide à la conception du parcours prévisionnel de formation
  - Informations sur les financements de formation possible
  - Suivi dans l'emploi sur les phases d'intégration / stabilisation / consolidation et fin de contrat
- Place de la Formation dans les Contrats d'Avenir
- Parcours de formation obligatoire qui doit être une valeur ajoutée au dispositif
- Convention d'engagement entre l'Etat et le CR PACA qui mobilise l'ensemble de l'appareil de formation et du fond IRIS (1,5 M €)
- Volonté partagée de l'Etat et du CR



L'offre de formation disponible pour les EA (EA = Expérience professionnelle + montée en qualification reconnue)

1. L'OPCA de l'employeur doit être sollicité (tout est géré par lui)
  2. Financement sup IRIS, OPCA enveloppe EA (UNIFORMATION, AGEFOS, OPCALIA, UNIFAF etc..)
  3. OF du PRF (ETAPS 2)
  4. CFA
  5. CNFPT
- Le CR exige en contrepartie que l'employeur consacre 25% du temps de travail du jeune à sa formation (lissage possible).

### La garantie jeunes

#### Dispositif Garantie Jeunes :

Institué à titre expérimental du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2015 dans 10 territoires (arrêté du 1<sup>er</sup> octobre).

➔ 1722 entrées sont prévues entre octobre 2013 et décembre 2014

Amener des jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement global, social et professionnel vers et dans l'emploi ou la formation en leur assurant pendant cette période le versement d'une garantie de ressources (433,75€/mois) modulable en fonction des ressources.

#### Quelles modalités d'accompagnement ?

- Constitution de cohortes de 10 à 20 jeunes maximum, prises en charge par un binôme de conseillers référents sur une durée de 12 mois.
- Accompagnement renforcé basé sur des temps de travail collectif, des mises en situation professionnelle et ponctué par des entretiens individuels de régulation avec le conseiller référent.
- Mise en place de parcours individualisés et plans d'actions en lien avec le tissu économique.
- Elaboration d'un livret Garantie Jeunes portant sur les 3 niveaux de compétences : compétences clés, sociales, et professionnelles.

#### Quel public éligible ?

Les jeunes en grande précarité ne relevant pas d'un dispositif de droit commun capables de se mobiliser sur un temps plein effectif et de s'engager à :

- Respecter le règlement intérieur de la mission locale et des différents employeurs d'accueil
- Participer à toutes les actions planifiées



Accepter les différentes propositions de mises en situations professionnelles  
Déclarer chaque mois ses ressources d'activité

Cet engagement est formalisé par un contrat d'engagement réciproque

- ➔ En cas de manquement, le jeune s'expose à la suspension voire à la suppression de l'allocation
- En 2014, 34 jeunes de la permanence ont fait l'objet d'une orientation vers une information collective en vue d'intégrer ce programme
- A ce jour, 6 jeunes issus de la permanence de Septèmes ont intégré le dispositif d'accompagnement « garantie jeune ».

### **Offre de service santé**

- Possibilité de réaliser un bilan de santé gratuit (l'occasion de rencontrer sur un même site l'ensemble des spécialistes pour un bilan complet)
- Possibilité de prise en charge pour adhérer à une mutuelle
- Possibilité de bénéficier d'un accompagnement psychologique
  - CPAM
  - HARMONIE MUTUELLE
  - IMAJESANTE, GEPIJ, CEIVE, PASS SANTE (hôpital de la Conception), Espace Puget Bis (hôpital Edouard Toulouse)

### **Offre de service logement**

- Des permanences logement
- Atelier logement
- Dossiers présentés à la commission pour l'hébergement
  - Dispositif 115, nuits d'hôtels
  - SIAO

### **Citoyenneté – discrimination – handicap**

- Présentation de dossiers pour une reconnaissance Travailleur Handicapés
- Engagement Contrat de volontariat
- Possibilité de RDV pour conseil avec un avocat
- Départ travail ou bénévolat à l'étranger (SVE, VCI)
- Sorties culturelles et de loisirs
  - MDPH, CAP Emploi, AGEFIPH
  - Secours Populaire
  - Cabinet LEXEGALIS
  - Fondation DEXIA
  - Unis Cité
  - Itinéraire International
  - Eurocircle
  - Culture de cœur

Cette demande reste constante

Principalement sollicité pour :

- Financement d'une formation non prise en charge par la région
- Financement d'une partie du permis de conduire :
  - ➔ Par le Conseil Général dès lors que le jeune a une promesse d'embauche et un projet élaboré
  - ➔ Soit par le biais de l'Allocation Interstitielle dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi renforcé par le CIVIS

L'allocation a également servi à financer des assurances de voiture, des frais de carburant, mais également des forfaits téléphone pour rester joignable, carte abonnement, billets de train pour assister à un entretien, des aides à la subsistance...

Des cartes de transports collectifs ont été financées également dans le cadre d'un financement régional, des cartes Zou et abonnement de train, notamment au démarrage des parcours emploi ou formation.

### **Prise en charge d'une complémentaire santé**

Il est possible de demander la prise en charge d'une mutuelle. En 2014, 8 jeunes en ont bénéficié. Inscrit dans un parcours d'accompagnement, détenteur d'une assurance sociale, la demande de mutuelle est établie par le conseiller, puis le dossier est présenté en commission. Une fois le dossier validé en commission d'attribution, elle est valable une année. Une recherche de solution dans le cadre du droit commun se fera en cours d'année (CMU, prise en charge individuelle dès lors que la personne voit sa situation financière s'améliorer. On voit l'importance d'une telle possibilité sur les soins liés au dentaire et en optique notamment.

## **2) Les actions en direction de la jeunesse**

Tout au long de l'année 2014, un certain nombre d'actions ont été organisées soit en co- construction avec les associations : Espace jeunes / Centre social de la GP soit d'une manière transversale avec les services municipaux tels que le CCAS, la vie locale et la culture, soit du simple fait du service jeunesse.

Les actions émergent à différentes thématiques : culture, Citoyenneté, insertion, loisirs...

### **▪ Les actions dans le champ Culturel :**

- ❖ Fête de la musique / le samedi 21 juin 2014

Il s'agit là d'une action d'une co-construite entre la Ville et l'EJS.

Sous la forme d'un tremplin où se sont produits 4 groupes de jeunes musiciens septémois dont un composé des jeunes de la MJC + un concert tête d'affiche.

- Equipe organisatrice composé de jeunes : 15 personnes
- Public : estimé à environ 300 personnes
- Partenaires : services municipaux Vie locale / JDA / associations : Centre social GP, MJC, comité des fêtes, action solidarité Lambaye.



Le financement de cette action est en majorité assurée par la ville sous forme de **subvention auprès de l'espace jeunes soit 4 000 €** à laquelle il faut rajouter le coût de fonctionnement des services et la mise à disposition des outils et salles nécessaires à la réalisation.

**1 500 € étant pris sur les fonds de l'espace jeunes**

❖ Les Concerts EJS

Au nombre de 1, intégrés à la programmation culturelles 2014  
lieu à la salle Jean Ferrat

- Equipe organisatrice et intervenants : 2 EJS + 10 jeunes
- Public : estimé à environ 400 personnes avec un rayonnement hors Septèmes
- Action transversale : Jeunesse / Vie locale
- **Subvention municipale : 4 500 €**
- Mise à disposition salle + moyens humains

▪ **Les actions dans le champ de la Citoyenneté**

❖ Voyage à la découverte du parlement européens à Bruxelles / Espace Jeunes Septèmes

- 14 jeunes – 3 jours
- Subvention Conseil Régional : 10 000 €
- Complété par un départ à paris de 4 jours organisé par le service jeunesse en partenariat avec le Centre social de la Gavotte Peyret et l'association locale des Francas à la découverte des institutions pour 14 enfants de 10 à 12 ans. Le séjour a été préparé durant 2 mercredi avant le départ et 2 mercredi après avec l'organisation d'un retour aux familles
- **Coût induit : le salaire des animateurs sur la durée du séjour sous la forme d'heures de récupération.**

❖ Les assises de la jeunesse

**Dès juillet 2014**, mise en place d'un travail autour des assises de la jeunesse en co-construction ville / EJS :

- Création du collectif jeunesse constitué d'élus et des techniciens  
Réunions trimestrielles  
Définition et validation du projet puis des actions mises en place
- Des réunions d'équipes hebdomadaires – ville / EJS
- Mise en place de la caravane : recherche, organisation et 1<sup>ere</sup> date le 20 décembre  
9 dates au programme + 1 – toutes prévues le samedi sauf 1 le dimanche
- Mise en place du projet discrimination avec réalisation d'un documentaire qui fera l'ouverture des assises ;  
1<sup>ère</sup> rencontre juillet 2014 – 1<sup>er</sup> ateliers octobre et jusqu'à ce jour  
Séjour à la quinzaine des réalisateurs à cannes 16 jeunes + 2 animateurs :  
coût ville 2 600 € / coût EJS 1 800 €  
Prestataire : association champ contre champ / coût du projet 10 500 €
- Réalisation du film des rencontres emploi / formation en novembre par champ contre champ  
Coût 2 500 €
- Journée des assises le samedi 6 juin 2015  
Construction du contenu ateliers, démo, et conférences  
Coût ville : 4 550 €



Différentes demandes de subventions ont été faites par l'EJS CG 13, CR, programmation 2015

### ▪ **Les actions dans le champ de l'insertion**

#### ❖ Les rencontres emploi - formation

En coordination avec l'EJS et le Centre social : Accompagnement de jeunes / de mère de famille

En lien avec le collège 90 collégiens – travail sur les fiches métiers / recherche de stage /

- **Prise en charge Transport ville sur 2 allers/retours**

#### ❖ Forum des métiers collège / élèves de 4° et de 3°

- Travail en lien avec les rencontres emploi – formation
- **Prise en charge Transport ville sur 2 allers/retours**

### ▪ Projet MOVE – Mobilisation, Orientation Vers l'Emploi

Projet porté par le centre social de la Gavotte Peyret dans le cadre de la politique de la ville co-construit avec la ville.

Financement **Ville 7500 €** / région 7 000 € / FSE 14 000 €

Projet en lien avec la mission locale et accueillant les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers un retour vers les Services publics de l'emploi ou de la formation – 100 jeunes reçus

#### ❖ Mission locale

Renouvellement de la signature de la convention qui permet la tenue de permanences sur la ville :

- 2 matinées par semaine sur l'Espace Jeunes Septèmes : Mardi et jeudi matin,
- un après-midi par semaine sur le Centre Social de la Gavotte Peyret : mardi après-midi,

La Mission Locale a reçu 170 jeunes dont 53 primo inscrits (nouveaux inscrits)

(En 2012 - 176 jeunes, En 2011 - 169 jeunes)

En 2013, 434 entretiens ont été réalisés sur la permanence. En 2012, la Mission Locale avait enregistré 357 entretiens. La progression est constante, avec une augmentation de + 21 %

Afin de favoriser l'implantation des permanences en centre-ville, la commune met à disposition les locaux, le réseau internet, l'imprimante et le papier, le téléphone.

**Subvention à la mission locale de Marseille : 20 000 €**

### ▪ **Les actions dans le champ de la formation**

#### ❖ Formation aux premiers secours Psc1

Mise en place de l'action pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, proposée aux jeunes septémois dès l'âge de 16 ans.

Objectif passage du diplôme sur 1 journée - 10 places proposées, 4 participants – 4 diplômes obtenus  
L'opération a manqué d'information et de relais auprès des structures accueillant des jeunes.

**Coût 460 €**



Organisation de la formation BAFA complète sur l'année  
Conventionnement CEMEA (organisme de formation):

- Stage théorique 10 jours – vacances d'avril 22 jeunes de 17 à 25 ans prise en charge par la ville de 145 € par jeunes pour les jeunes ne bénéficiant pas de l'aide de la CAF + les locaux et les repas.  
Coût du stage 295 € (prise en charge CAF possible de 280 €) coût pour le stagiaire soit 15 € soit 150 €.
- Stage pratique 14 jours – organisé sur les différentes structures ALSH de la ville pour les jeunes stagiaires qui le souhaitent,
- Stage de perfectionnement – vacances de la Toussaint 5 jours – 34 jeunes inscrits  
Prise en charge financière CAF + CR reste à charge stagiaire 90 €  
Prise en charge par la ville des locaux et des repas.
- Commission d'attribution du diplôme par la DDCS - décembre

A compter de 2014, l'action est inscrite au Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017. Ce qui implique une subvention pour la ville de 55% des sommes engagées dans un maximum de 7 000 €.

Coût 2014 pour la ville : 2 185 € + les locaux et les repas

La subvention Caf attendue prendra en compte 55% des dépenses financières et charges supplémentaires.

#### ❖ Formation Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

Projet co-construit avec le Centre social de la Gavotte Peyret.

Offrir la possibilité à une dizaine de jeunes septémois d'accéder à un diplôme leur permettant de surveiller les plages publiques ou privées, les piscines privées et d'assister les maîtres-nageurs dans les piscines publiques.

Début des sélections octobre 2014 - Suite aux sélections 3 jeunes septémois ont été reçus à la formation qui prendra fin en juin 2015.

#### ▪ **Les actions dans le champ des Loisirs**

##### ❖ Sorties journées EJS / Eté 2014

L'EJS a proposé des activités journées du 7 juillet au 14 août.

Juillet : 50 places proposées tous les jours - remplissages 48

Août : 24 places proposées tous les jours – remplissage 24

**Prise en charge par la ville du transport au mois de juillet : 6 500 €**

Repas juillet et août

Cette action donne droit à l'EJS à la prestation de service ordinaire CAF soit 0.51 € /heure/jeune

##### ❖ Séjour ados / Dispositif CAF

Action partenariale ville, association locale des Francas, Centre social de la Gavotte Peyret, EJS

Concerne 15 ados de 13 à 17 ans.

Organisation d'un séjour de 15 jours au mois de juillet avec 15 jeunes issus de tous les quartiers de la commune.

Coordination et une **partie des financements Ville - 8 000 €** - subvention association locale des Francas, Caf - 10 125 € - et agrément association locale des Francas



### Mise en réseau des partenaires

Ce travail répond à plusieurs objectifs à raison de réunions trimestrielles avec les partenaires de la jeunesse :

- Accompagner l'action des partenaires
- Echanger et mutualiser les pratiques
- Construire ensemble des réponses et projets adaptés aux besoins des jeunes

#### ▪ Communication

L'objectif est double :

- Développer une communication à l'attention des jeunes  
Article dans le septémois : par les associations, par le service ville (3 articles)  
Alimenter le site internet (fête de la musique, formation PSC1)  
Envoie de mail, de courrier et de sms
- Recueillir la parole des jeunes – travail autour des assises de la jeunesse

#### ▪ Le Contrat Enfance Jeunesse

Année de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017 - Signature mars 2015

Il compte dans son plan de développement 2 actions en direction de la jeunesse. Actions qui proposent ainsi à l'ensemble du territoire communal un service de proximité :

- L'ALSH adolescents fonctionnant toutes les vacances scolaires + le mardi soir et le jeudi soir / Espace Jeunes Septèmes : subvention d'équilibre ville + charges supplétives
- L'accueil de Jeunes / Centre social de la Gavotte Peyret : subvention ville 20 000 €

La ville intervient sur ces actions non seulement financièrement, mais elle en garante leur bon fonctionnement et la réalisation de leurs objectifs.

Ces actions s'adressent à un large public jeune issu de l'ensemble des quartiers de la ville pour L'espace jeunes Septèmes et essentiellement de la GP pour le Centre social.

Ces actions donnent droit à chaque structure à la prestation de service ordinaire 0.51€/heure/jeune



### 3) Scolarité et diplômes :

Nombre d'enfants scolarisés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
en maternelle	473	476	499	501	475	477
en élémentaire	777	745	774	780	772	795

➤ **Nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans la commune** : 24

➤ **Nombre d'AVS** :

- Temps scolaire financé par l'Education nationale : 14 AVS
- Temps de la pause méridienne financé par la Ville : 3 AVS
- Temps du périscolaire du soir financé par la Ville : 2 AVS

➤ **Nombre d'enfants en péri scolaire** :

- Moyenne fréquentation 2014-2015 MATIN (hors mercredi)  
51 enfants en maternelle (10,6 % des effectifs inscrits à l'école)  
87 enfants en élémentaire (10,9 % des effectifs inscrits à l'école)
- Moyenne fréquentation 2014-2015 MERCREDI MATIN  
24 enfants en maternelle (5% des effectifs inscrits à l'école)  
41 enfants en élémentaire (5,1 % des effectifs inscrits à l'école)
- Moyenne fréquentation 2014-2015 SOIR 1 (15h45-16h30)  
148 enfants en maternelle (30,9 % des effectifs inscrits à l'école)  
230 enfants en élémentaire (28,9 % des effectifs inscrits à l'école)
- Moyenne fréquentation 2014-2015 SOIR 2 (16h30-17h30)  
48 enfants en maternelle (10,1 % des effectifs inscrits à l'école)  
74 enfants en élémentaire (9,4 % des effectifs inscrits à l'école)

➤ **Nombre d'enfants scolarisés en collège année 2014-15** : 412 (collège Marc FERRANDI)

Le collège nous a précisé qu'un certain nombre de septémois n'avaient pu obtenir de place, les effectifs étant complet.



**Aide à la restauration scolaire** : La plupart des enfants en école élémentaire déjeunent sur la restauration scolaire (environ 1 000 repas servis par jour) et malgré le fait que le tarif cantine soit l'un des plus bas du département (2,50 € le repas – 3,33 € sur Marseille), des familles en situation de précarité rencontrent des difficultés pour honorer les factures. Le CCAS a consacré 9 539 euros pour les demi-gratuités et les gratuités, soit 8 026 repas contre 8 904 en 2013. Ce sont **86 familles qui ont bénéficié de cette aide** en 2014 (81 en 2013).

**Pour information** : Le seuil pour l'obtention de la gratuité de la restauration scolaire est de – **5 euros de reste à vivre** et – **de 10 euros** pour la demi gratuité.

**Le reste à vivre est calculé de la manière suivante** :  $(\text{ensemble des ressources} - \text{loyer}) / 30$   
Nombre de personnes présentes au foyer

Le tarif de la restauration scolaire a évolué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 afin de prendre en compte l'augmentation des charges qui pèsent sur la Ville. Prix du repas : 2,50 euros au lieu de 2,00 euros.

**Aide au départ en Classe de découverte** : En 2014, une aide a été instaurée pour le paiement des frais des classes de découverte. En effet, Les classes de découvertes représentent pour de nombreux enfants un temps particulièrement fort de leur scolarité.

C'est un lien entre les enfants d'une même classe.

C'est un lien entre le savoir dans l'école et le terrain.

C'est aussi une prise d'autonomie des enfants vis-à-vis de leur environnement habituel.

Cependant, nous avons constaté que des familles n'arrivaient pas payer les frais restant à leurs charges.

L'aide se décline comme suit, sur la base de 180 euros, est alloué :

- 75 % du montant pour une moyenne économique de 0 à 5.00 €
- 50 % du montant pour une moyenne économique de 5.01 à 10 €

En 2014, 3 familles ont bénéficié de cette aide.

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2011 et en 2012**

**SEPTÈMES LES VALLONS**

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>8 172</b>	<b>7 997</b>	<b>3 713</b>	<b>3 701</b>	<b>4 459</b>	<b>4 295</b>
<i>Part des titulaires en %</i>						
- d'aucun diplôme	22.5	21.3	22.5	21.4	22.5	21.3
-du certificat d'études primaires	9.7	8.3	8.8	8.1	10.4	8.5
- du BEPC, brevet des collèges	5.9	6.3	4.7	5.1	6.8	7.2
- d'un CAP ou d'un BEP	26.4	26.3	32.6	31.4	21.3	21.9
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16.1	16.7	14.2	14.4	17.6	18.8
- d'un diplôme de niveau bac + 2	10.4	10.7	8.6	9.2	11.8	11.9
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	9.1	10.4	8.5	10.3	9.6	10.4

*Source : Insee, RP2011 et RP2012 exploitation principale*

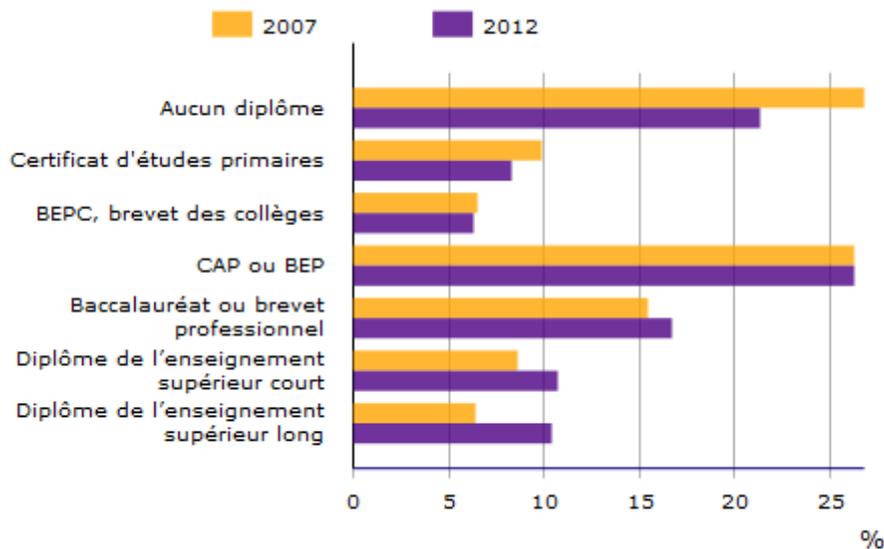
Il n'est pas observé d'évolution notable sur ces dernières années.

FRANCE

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2011 et en 2012**

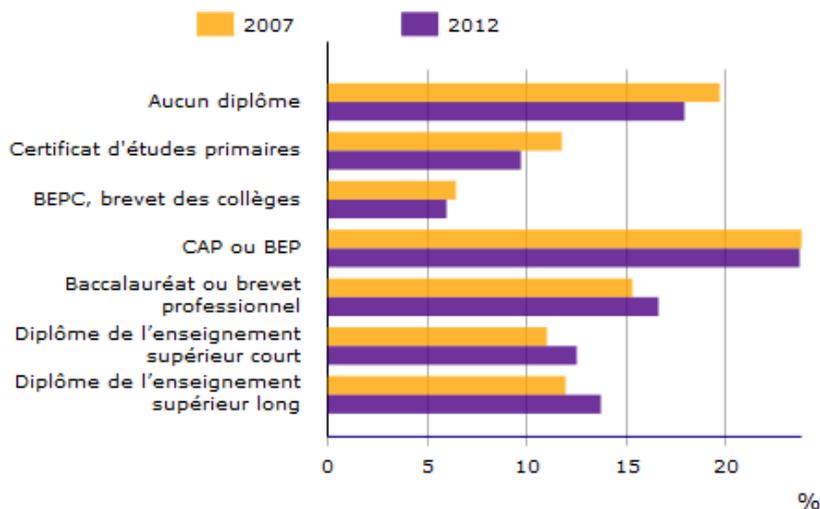
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	47 104 204	47 370 232	22 447 190	22 576 806	24 657 014	24 793 424
<i>Part des titulaires en %</i>						
- d'aucun diplôme	18,2	<b>17,9</b>	17,7	<b>17,4</b>	18,6	<b>18,3</b>
- du certificat d'études primaires	10,1	<b>9,7</b>	7,9	<b>7,6</b>	12,1	<b>11,7</b>
- du BEPC, brevet des collèges	6,1	<b>6,0</b>	5,1	<b>5,1</b>	7,0	<b>6,8</b>
- d'un CAP ou d'un BEP	23,8	<b>23,7</b>	28,4	<b>28,3</b>	19,5	<b>19,5</b>
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,3	<b>16,6</b>	16,1	<b>16,4</b>	16,5	<b>16,8</b>
- d'un diplôme de niveau bac + 2	12,2	<b>12,5</b>	10,6	<b>10,8</b>	13,8	<b>14,1</b>
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	13,3	<b>13,7</b>	14,2	<b>14,5</b>	12,5	<b>12,9</b>

### Diplôme le plus élevé de la population septémoise non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP 2007 et RP 2012 exploitations principales.

### Diplôme le plus élevé de la population française non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP 2007 et RP 2012 exploitations principales.



### **Aide au transport des étudiants boursiers.**

Certaines familles nous ont fait part de leurs difficultés à assumer les frais inhérents aux études de leurs enfants. Afin de favoriser la poursuite de ces études, le Conseil d'administration du C.C.A.S. a instauré par délibération en mars 2013 une aide au transport pour les étudiants boursiers. Cette aide facultative s'échelonne de 70 € à 170 € en fonction des ressources de la famille.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 12 familles ont bénéficié de cette aide, contre 11 en 2013-2014, pour un montant total de 1670 € contre 1530€ l'année précédente.



## V. Les seniors :

### 1) Données démographiques

En 2007

Age	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
60 à 64 ans	233	285	518
65 à 69 ans	294	315	609
70 à 74 ans	226	294	520
75 à 79 ans	208	248	456
80 à 84 ans	86	172	258
85 à 89 ans	20	97	117
90 à 94 ans	5	30	35
95 à 99 ans	4	15	19
100 ans ou plus	0	0	0
Ensemble	1 076	1 456	2 532

En 2012

Age	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
60 à 64 ans	288	386	674
65 à 69 ans	268	315	583
70 à 74 ans	275	299	573
75 à 79 ans	206	237	443
80 à 84 ans	140	213	354
85 à 89 ans	54	103	157
90 à 94 ans	13	42	55
95 à 99 ans	0	18	18
100 ans ou plus	0	3	3
Ensemble	1 244	1 616	2 860

La part des seniors de plus de 60 ans enregistre une nette augmentation de près de 13 %.

L'ouverture du nouvel espace senior Oustaou René Payan a permis de développer une offre spécifique d'activités pour cette tranche de population qui s'intéresse aux nouvelles technologies, aux activités sportives, aux cours de langues étrangères ou de danse de salon...



## 2) Action sociale en direction des seniors

Le CCAS poursuit ses actions afin de veiller à ce que des personnes ne soient pas isolées et puissent bénéficier de mesures adéquates pour leur maintien à domicile et permettre aussi de soulager les aidants familiaux.

### Maintien à domicile :

La proportion des personnes âgées est en augmentation. Le CCAS enregistre une hausse des demandes de téléassistance, de portages de repas et d'assistance de manière générale. Les personnes âgées ont un sentiment de solitude et ce y compris chez les personnes entourées par leur famille. Les enfants sont en activité, demeurent quelquefois dans une autre région et l'intervention de personnel qualifié s'avère indispensable pour les soulager.

### Plan canicule et grand froid

38 personnes sont inscrites sur le fichier des personnes vulnérables. Ces personnes sont contactées une fois par semaine en période de fortes chaleurs ou de grand froid afin de veiller sur leur sécurité. Cela qui a permis d'aider une dame qui était dans l'impossibilité de se déplacer et d'établir un partenariat avec la pharmacie BRESSE et CARME pour que les médicaments qui lui étaient nécessaires soient apportés à son domicile.

### Allocation Personnalisée d'Autonomie :

- **145 personnes** bénéficient de l'APA à leur domicile sur la commune, dont 30 dossiers ont été instruits par le service du CCAS en 2014

#### Répartition des bénéficiaires de l'APA en fonction de leur degré de dépendance

GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	TOTAL
1	24	20	100	145

- En établissement **86** dossiers

### Téléassistance :

**62** personnes ont bénéficié de ce service en 2013 contre **55** en 2012. Pour l'année 2014, on compte **60** bénéficiaires.

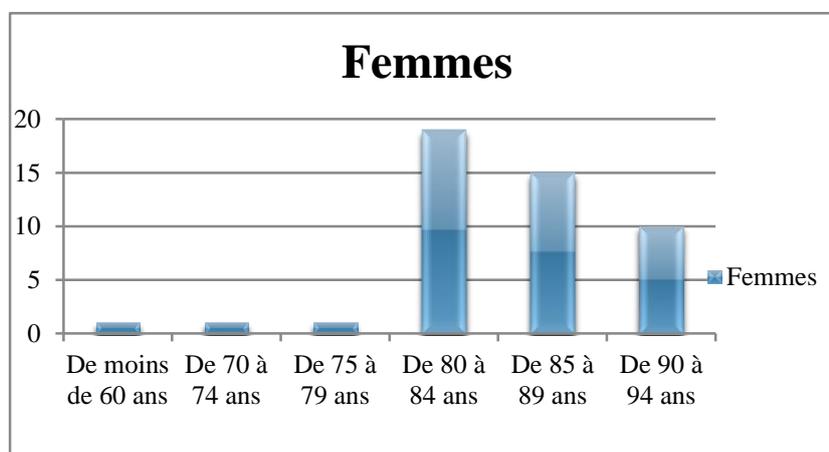
### Répartition des abonnés par tranches d'âge sur l'année 2014

Nombre d'abonnés	Tranches d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
1	Moins de 60 ans	0	1
1	De 70 à 74 ans	0	1
2	De 75 à 79 ans	1	1
22	De 80 à 84 ans	3	19
19	De 85 à 89 ans	4	15
15	De 90 à 94 ans	5	10

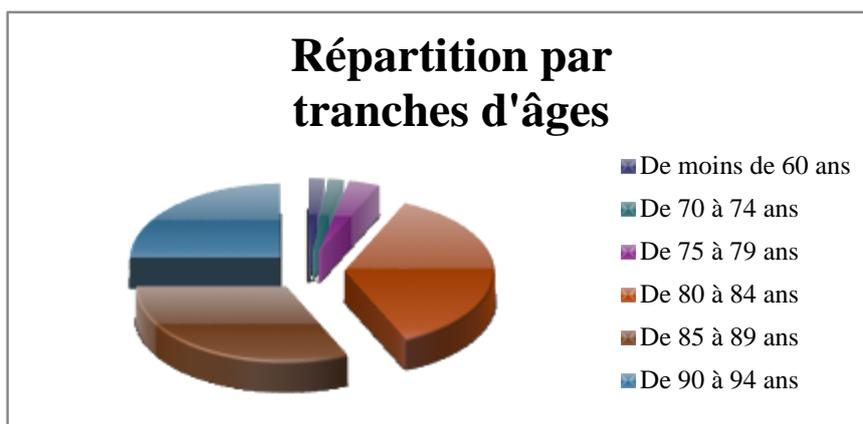
Pour un total de **62** abonnés raccordés durant la période dont **13** hommes et **47** femmes.

Hommes	
De moins de 60 ans	0
De 70 à 74 ans	0
De 75 à 79 ans	1
De 80 à 84 ans	3
De 85 à 89 ans	4
De 90 à 94 ans	5

Pour redimensionner la plage de données du graphique, f



La moyenne d'âge est de 84 ans.



En 2015, le Conseil Départemental doit renouveler le marché public pour cette prestation.

#### Bons chauffage :

Les personnes âgées titulaires de petites retraites rencontrent des difficultés pour se chauffer convenablement. Chaque année, le CCAS accorde une aide qui s'est élevée en 2014 à **14 060 €** et concerne **60 foyers**, contre **12 040 €** pour **57 foyers** en 2013.

#### Gratuité transport :

Elle concerne environ **157 personnes** pour 2014. Coût 2014 : **10 577 €**.

#### Portage des repas :

En 2014, le nombre de repas portés à domicile s'élève à **6 402** contre 6 215 en 2013. L'augmentation est sensible. Nombre de bénéficiaires en 2014 : **27 personnes en moyenne chaque mois**

En septembre 2014, le Marché A Procédure Adaptée a été mis en ligne pour le renouvellement du prestataire. Provence Plats a été reconduit.

#### Repas espaces restaurants seniors :

400 titulaires de cartes d'accès aux restaurants seniors en cours au 31 décembre 2014. La fréquentation est en constante augmentation avec **4 038** repas en 2011, **6 504 repas en 2012**, **8 384** en 2013 et **9 632** en 2014. Il faut souligner la qualité des repas et de l'accueil qui est très appréciée des rationnaires ainsi que de nouveaux inscrits, jeunes retraités prenant plaisir à se rendre sur ces espaces une ou deux fois par semaine.

En septembre 2014, avec l'ouverture du nouvel restaurant au club senior René Payan, la tendance s'est encore accentuée. La ligne budgétaire a été abondée en ce sens en 2015 mais cela s'avère insuffisant compte tenu de l'engouement manifesté par les seniors.

On recense **404 seniors qui disposent d'une carte d'accès aux espaces restaurant.**



Le tarif de la restauration seniors va évoluer au 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour prendre en compte les charges qui impactent la Ville en raison du désengagement de l'Etat.

Prix du ticket : 5,20 euros à la vente pour un prix d'achat à la Ville de 6,50 euros. La participation du CCAS a été maintenue.

### Repas des seniors :

Cette année encore, ce repas était très attendu et a compté plus de **490** participants, heureux de se retrouver entre amis ou entre voisins. Ce repas est un vrai moment de convivialité, de bonheur, de bien vivre ensemble et de partage. Le spectacle d'un groupe music-hall a été présenté pendant le repas puis un bal avec l'orchestre Franck ARIASI.

### Colis de Noël :

En 2014, **1 260** colis ont été distribués aux seniors âgés de plus de 65 ans ainsi que 96 ballotins de friandises pour les pensionnaires du Chêne Vert.

**Perspectives 2015 :** Pour 2015, il sera attribué des colis différents selon la composition du ménage : personne seule ou couple.

### Maison de retraite présente sur le territoire septémois : « Le Chêne Vert »

Nombre de pensionnaires : **96 personnes**  
Nombre de bénéficiaires de l'APA : **86 personnes**  
de l'aide sociale : **10 personnes**

### Aides à domicile :

Notre interlocuteur privilégié et partenaire au niveau des seniors et sur l'emploi est l'association l'AGAFPA. En plus, des services d'aide à domicile, l'AGAFPA réalise des soins infirmiers sur la commune (11 bénéficiaires).

Néanmoins, un certain nombre d'autres associations interviennent sur notre territoire conformément au tableau ci-dessous :

## ORGANISMES D'AIDE A DOMICILE

NOM	SIEGE SOCIAL	NB HEURES REALISEES
ADAR	VITROLLES	2 744
ADMR	VITROLLES	455
AGAFPA	GREASQUE	32 836
AIDADOMI	VITROLLES	Difficultés à chiffrer un nb d'heures car pas de dossiers fixes, 2-3h/semaine d'accompagnement en voiture et 2-3h/semaine de mutuelle. Environ 318 h
ARCADE	AIX EN PROVENCE	922



CONFORT APPELÉMENT VOTRE	MARSEILLE	0
SEA OULE DES AGES	PELISSANNE	297
LA COMMUNAUTE	MARSEILLE	323
LA RONDE DES AGES	MARSEILLE	0
LE RAYON DE SOLEIL	LES PENNES MIRABEAU	La direction ne veut communiquer aucune information
SOIN ASSISTANCE	MARSEILLE	Pas d'intervention sur la commune
VIFACI'L	MARSEILLE	4 264
Total heures réalisées :		41 841

### 3) Perspectives actions seniors

La construction d'un nouvel espace seniors « l'Oustaou René Payan » et de la médiathèque ouvrent la réflexion sur de nouveaux projets :

**Action autour de « l'Oustaou » René Payan** : Situé à l'Avenue Nelson Mandela, à proximité de la crèche « La Farandole, le mixage générationnel est favorisé dans le souci du « bien vivre ensemble ». Une réflexion a déjà été engagée avec la directrice de la crèche, Catherine BOST.

- Action n°1 : Les seniors ont réalisé des travaux de couture pour le carnaval.
- Action n° 2 : Leur participation pourrait également se concevoir au travers d'un atelier pâte à sel. Ceci donnerait lieu à un échange entre les seniors et les tous petits. De plus les seniors ont souvent de l'arthrose et cet atelier permet de les inciter à faire travailler leurs articulations.
- Action n° 3 : les associer à un moment lecture ou à un conte. Évocation de souvenirs, comment était la vie avant ...

**Mise en œuvre** : Un planning sera établi avec Mme BOST, qui ayant vécu une expérience similaire sur une autre structure, pilotera l'intervention des seniors.

**Moyens** : s'agissant de l'espace senior qui se trouve à proximité de la crèche, cela n'entraînera pas de frais particuliers mais si l'expérience est reconduite les années suivantes avec les autres espaces seniors, le problème de l'acheminement des personnes dans les locaux de la crèche pourra être posé.

**Action envisagée autour de la médiathèque** : la bibliothèque de Septèmes les Vallons touche moins de 5,5 % de la population municipale. L'objectif de la médiathèque serait d'atteindre 25 à 30 % de la population. Un travail partenarial est engagé par la bibliothèque, le service jeunesse, l'Espace Jeunes Septémois et le CCAS afin d'optimiser les moyens mis à disposition par la Ville avec l'ouverture de la médiathèque.

- Création d'une offre de portage de livres ou de presse pour les personnes empêchées de se rendre à la médiathèque, du fait de problèmes de mobilité, par un groupe de bénévoles. En effet, les effectifs du CCAS et de la bibliothèque ne permettent pas de réaliser cette action sans l'appui d'un réseau de volontaires. L'expérience est déjà conduite sur la ville et quelques administrés sont maintenant



adeptes de ce dispositif et devenus des lecteurs assidus. Il faut compter un « parrain » pour 2 à 3 lecteurs. L'action est également menée sur la maison de retraite Le Chêne Vert et concerne environ 12 personnes.

Moyens : outre les moyens humains, il sera nécessaire de disposer d'audio livres ou de livres à large vision pour les mal voyants.

- Accès aux T.I.C. (technologies de l'information et de la communication). Beaucoup de jeunes retraités souhaitent bénéficier d'une formation informatique, soit parce qu'ils n'ont pas eu l'usage d'un ordinateur au cours de leur vie professionnelle, soit parce qu'ils ont une demande spécifique : réaliser des albums photos, communiquer avec leur enfants ou petits enfants qui vivent dans une autre région ou à l'étranger. Cette demande est récurrente auprès du CCAS.

Mise en œuvre : 1 atelier a été mis en place sur inscription avec l'aide d'un bénévole.

Moyens : matériel mis à disposition sur la bibliothèque municipale.

### **Actions sur les espaces restaurant seniors :**

Ces espaces sont vus comme un outil pour lutter contre la solitude, un lieu d'échange, de convivialité où on rencontre du monde. Certaines personnes en profitent pour participer aux activités du club du troisième âge après le repas.

Depuis Septembre 2013 chaque foyer est équipé d'un défibrillateur.

### **Aménagement des locaux du C.C.A.S. pour une meilleure accessibilité :**

L'aménagement de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville a été inscrit dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

Les locaux du CCAS doivent être réaménagés pour permettre un meilleur accueil des administrés. Une borne internet sera installée afin de permettre aux administrés d'effectuer un certain nombre de démarches avec davantage de facilité. Cette mise en place nécessitera un accompagnement spécifique des agents du CCAS.



## **VI. Les Personnes en situation de handicap :**



Personnes ayant au moins une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie en cours de validité à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

**602 personnes reconnues handicapées qui sont âgées de 1 an à 99 ans** contre 622 en 2014.

☒ Nombre et âge des personnes qui bénéficient d'une carte de stationnement européenne en cours de validité :

- Moins de 20 ans : **9 personnes**
- De 20 à 59 ans : **63 personnes**
- + de 60 ans : **117 personnes**
- Total : **189 personnes** contre 179 en 2014

☒ Nombre de personnes qui bénéficient d'une carte de priorité ou d'invalidité en cours de validité :

Carte de priorité : 201    Carte d'invalidité : 136    CI avec mention : 56

**TOTAL : 336**

☒ Nombre de jeunes de 6-19 ans bénéficiant d'une mesure d'intégration scolaire en cours de validité : **106 enfants ou jeunes** (88 en 2014).

☒ Nombre de personnes adultes ayant un droit ouvert à l'AAH en cours de validité : **148 personnes** contre 163 en 2014.

☒ Nombre de personnes adultes ayant une décision en cours de validité de Reconnaissance Travailleur Handicapé : **272 personnes** contre 254 en 2014.

☒ Nombre de demandes/dossiers déposés au cours de l'année 2014 par des personnes domiciliées sur la commune :

**424 dossiers ont été déposés sur les 12 derniers mois pour un total de 725 demandes (1 dossier regroupe parfois plusieurs demandes), dont 372 en première demande et 353 demandes de renouvellement.**

L'association l'Aurore « Les Tourelles » accueille **50** pensionnaires et le foyer médicalisé Les Lavandes **56** personnes en situation de handicap.

La Ville a instauré un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap. En 2014, 17 foyers ont bénéficié de cet abattement contre 17 en 2013.

Les actions du CCAS portent essentiellement sur des aides ponctuelles : par exemple, aide au départ en vacances, achat de matériel spécialisé ou encore aménagement du domicile.



Nombre de bénéficiaires AEEH*	47	6 738
Nombre de bénéficiaires AAH**	151	30 282
Nombre de personnes couvertes	211	44 232

\*AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

\*\* AAH = Allocation Adulte Handicapé

### REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

Tranches d'âge	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
0 à 19 ans	0	32
20 à 24 ans	7	1 943
25 à 29 ans	8	2 269
30 à 39 ans	25	5 202
40 à 49 ans	52	8 810
50 à 54 ans	25	5 145
55 à 59 ans	18	4 606
60 à 64 ans	12	1 549
65 à 69 ans	N/S	329
70 ans et plus	N/S	395
Age inconnu	0	N/S

### STRUCTURE FAMILIALE

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
<b>Couples</b>	21	5 697
<b>Sans enfant</b>	7	2 877
<b>1 enfant</b>	N/S	1 144
<b>2 enfants</b>	5	920
<b>3 enfants ou plus</b>	5	756
<b>Allocataires isolés</b>	130	24 585
<b>Sans enfant</b>	121	22 445
<b>1 enfant</b>	6	1 317
<b>2 enfants</b>	N/S	532
<b>3 enfants ou plus</b>	N/S	291

Sources CAF BCA2014 N/S données inf à 5

## **VII. Bas revenus/pauvreté :**

(Seuil de bas revenus 2013 : 1 005 €)

### **1) Données statistiques :**

#### **Revenus fiscaux des ménages en 2012 (INSEE)**

- Revenu médian par ménage : 19 619€ (MPM : 22 969€)
- Part des ménages non imposés : 34.4% (MPM : 47,6%)



## Répartition des bénéficiaires RSA (revenu solidarité active)

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
RSA droit commun	457	100 094
dont RSA majoré	55	11 286

Cela représentait 4 % de la population septémoise en 2011 (environ 2,12 % en France). En 2012, 3,65 % de la population septémoise (3,10 % en France), en 2013 4,23 % (5,77 % pour la France), en 2014 4,24 % soit un chiffre qui se stabilise en 2014 (5,77 % pour la France).

**ALLOCATAIRES SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS**

Nombre d'allocataires : 763

Nombre de personnes couvertes : 1 878 soit **17.42 %**.

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
0 à 24 ans	37	11 202
25 à 29 ans	91	22 539
30 à 39 ans	180	40 012
40 à 49 ans	248	45 252
50 à 59 ans	157	31 506
60 et plus	50	10 432
Age inconnu	0	0

STRUCTURE FAMILIALE		
Isolés sans enfant	304	70 041
Mono parents	245	50 644
Couples sans enfants	22	6 504
Couples avec enfants	192	33 754
Allocataires à bas revenu sans enfant	326	76 454
Allocataires à bas revenu avec 1 enfant	157	33 335
Allocataires à bas revenu avec 2 enfants	168	28 774
Allocataires à bas revenu avec 3 enfants et plus	112	22 289

Le revenu mensuel par unité de consommation (RUC) rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

**Population à bas revenus** : il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.

**Population référence du RUC** : il s'agit de l'ensemble des allocataires, (hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée).

Le **seuil des bas revenus** : En France et en Europe le seuil de pauvreté est fixé de façon relative. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du revenu dit "médian". Ce revenu médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Ce pourcentage est de



plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian. (Ceci varie en fonction de la composition du ménage)

Il est à noter la part prépondérante des personnes isolées avec ou sans enfant. Il s'agit vraisemblablement de familles monoparentales et de seniors avec très faibles retraites. En matière d'âge, **les 30-49 ans représentent plus de 56% des personnes concernées.**

## 2) Aide alimentaire.

4 réseaux associatifs délivrent cette aide :

- La Fédération française des banques alimentaires
- La Croix Rouge française
- Les Restos du cœur,
- Le Secours populaire français.

Le 31 juillet 2014, le programme opérationnel français pour la mise en œuvre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) a été approuvé par la Commission européenne. Après bien des inquiétudes, il s'avère que la France a été le premier Etat membre dont le programme a été approuvé et recevra à ce titre de l'Union européenne 499 millions d'euros au cours de la période 2014-2020. Ce montant sera complété par une enveloppe de 88 millions d'euros provenant de ressources nationales.

La Vice-Présidente du CCAS, Madame CELTON est régulièrement sollicitée lors de ses permanences, notamment au travers des assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne, pour apporter une aide alimentaire à des familles connaissant des difficultés. Les demandes sont assez stables et émanent la plupart du temps de personnes en rupture de ressources. Le CCAS effectue un accompagnement de ces personnes et des chèques d'accompagnement personnalisé sont octroyés en fonction de l'urgence des situations (chèques destinés à acheter des denrées alimentaires et des produits d'hygiène). En 2012, cela représente **13 800€** pour **101 familles**, en 2013 **16 000 €** pour **104 familles** et en 2014 : **13 000 €** pour **100 familles**.

En matière d'aide alimentaire, le C.C.A.S. s'appuie plus particulièrement sur deux structures :

- Le secours populaire
- Le centre social de la gavotte aux Pennes Mirabeau

### Le secours populaire :

<b>Nombre de personnes rencontrées pour convenir d'une aide</b>	<b>449</b>
---	------------



<b>(bénéficiaires)</b>		
Nombre d'enfants (moins de 18 ans)		<b>194</b> soit 43.21%
Nombre de jeunes (entre 18 et 25 ans)		<b>59</b> soit 13.14%
Nombre d'adultes (entre 26 et 59 ans)		<b>165</b> soit 36.75%
Nombre de seniors (plus de 60 ans)		<b>31</b> soit 6.90%
Nombre d'étudiants		<b>17</b> soit 3.79%
<b>Nombre de familles (dossiers)</b>		<b>144</b>
Couples sans enfant		<b>6</b> soit 4.17%
Couples avec enfants		<b>44</b> soit 30.56%
Familles monoparentales		<b>62</b> soit 43.06%
Personnes seules		<b>31</b> soit 21.53%
Autres		<b>1</b> soit 0.69%
Inconnue		<b>0</b> soit 0%

### Les activités de solidarité

Solidarité	évènements	Occurrences	Familles	Personnes	passage/aides
<b>Alimentaire</b>	2	13	134	441	3061
<b>Accès à la santé et à la prévention</b>	5	7	5	23	24
<b>Vestimentaire</b>	1	1			160
<b>Accès à la culture et aux loisirs</b>	5	5	2	117	119
<b>Accompagnement scolaire et actions de lutte contre l'illettrisme</b>	2	4	4	5	12
<b>Accompagnement juridique et accès aux droits (aide à l'ouverture de droits)</b>	1	1			3
<b>Accès aux évènements et à la pratique sportive</b>	2	2			0
<b>Pères Noël Verts : sorties, cadeaux repas et réveillons</b>	8	21	4	203	203
<b>Journée des Oubliés des Vacances (sorties collectives)</b>	1	1	11	42	42
<b>Départs en vacances</b>	1	1	5	16	16

### Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion, permanence d'accueil et de solidarité

En 2014, 134 familles ont été soutenues par le secours populaire. Le chiffre est stable par rapport à l'année précédente



**Le Centre Social de la Gavotte aux Pennes Mirabeau** a accepté sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juillet 2015 : 29 familles septémoises pour l'aide alimentaire dont détail ci-dessous :

<b>SEPTÈMES:</b>	<b>42</b>
Adultes	88
Enfants	37
Bébés	5
<b>TOTAL:</b>	<b>130</b>

2 bénévoles septémois sont investis dans cette action.

### **Le secours catholique**

#### **Bilan des actions 2014 :**

- 12 personnes suivies du début janvier au 16 juillet 2015.
- 12 accueils,
- 8 colis alimentaires,
- 3 vestiaires,
- 10 photocopies,
- 4 appels téléphoniques,
- 1 aide au loyer d'un montant de 128,38 euros.
- Dans ces 12 personnes accueillies il y a 2 personnes âgées à qui le Secours Catholique rend des visites régulièrement. Une des deux personnes est depuis partie en maison de retraite depuis fin mai 2015.

Le secours catholique intervient également pour l'alphabétisation avec l'atelier « **DONNE MOI LA CLE** » situé à la Gavotte Peyret.

**Origine/Besoin** : créé en 2004 suite au constat de l'isolement des femmes et de leurs difficultés dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

**Objectifs** : aider les femmes à sortir de leur isolement - soutien à la parentalité - facilité l'intégration sociale et culturelle (donner des outils pour mieux se situer dans son environnement et développer l'autonomie - faire découvrir le plaisir d'apprendre par la lecture, l'écriture ou l'expression orale).



### Evolution de l'atelier et modalités de fonctionnement :

Concernant au départ et toujours essentiellement des femmes, l'atelier a ensuite répondu au besoin de quelques hommes et s'est aussi développé pour répondre au besoin d'accompagnement scolaire d'élèves en grandes difficultés, à la demande des maitresses ou des parents.

L'alphabétisation et l'accompagnement scolaire s'effectuent en individuel (1 bénévole pour 1 ou 2 apprenants), de façon adaptée au niveau. Des temps collectifs d'expression orale et d'échanges sont également mis en place pour et entre les femmes. Les activités ont lieu le lundi après-midi, mardi, mercredi et jeudi. Des collaborations sont développées localement : rencontre avec la PMI et intervention dans l'atelier, liens avec enseignants, prêt d'un fond de livres,

Moyens mis en œuvre : une dizaine de bénévoles aux compétences variées (anciens enseignants, expériences de bibliothèque de rue en quartiers défavorisés, ...). Un local loué par le Secours Catholique à la Logirem. Outils et méthodes pédagogiques évoluant au fil des années pour s'adapter aux besoins des apprenants.

Activité et bénéficiaires sur 2013-2014 : 18 femmes et 3 hommes en alphabétisation, ainsi que 10 enfants en grande difficulté scolaire, 8 en primaire et 2 collégiens. Habitants la Gavotte Peyret, confrontés à l'isolement, un manque de relations sociales et/ou des difficultés dans la maîtrise du français qui rendent difficile leur autonomie sociale.

### **3) Les actions menées par la Maison de la Solidarité de GARDANNE.**

Une permanence hebdomadaire à la Bastide Valfrais sur rendez-vous :

- Nombre de contacts dans l'année (en permanence de pré accueil téléphonique, réception, visites à domicile) : 286 contacts pour 230 ménages (chiffre constant par rapport à 2013)
- Nombre d'aides financières : 100 dont 16 secours adultes 84 allocations d'aide sociale à l'enfance dont le montant est variable en fonction de la situation familiale, 16 secours adultes : 300 euros par personne (augmentation de 25 %)
- Nombre de dossiers FSL : 20 dont 8 accès et 12 pour le maintien dans le logement
- Nombre de dossiers FSE : 26 dont 18 pour EDF et 8 pour le gaz.....
- Nombre de colis : 56
- Nombre de contrats RSA : 103 (17 premiers contrats, 82 renouvellements, 4 rétablissements)
- Nombre d'enquêtes assignations et expulsions : 31 (24 assignations, 7 expulsions)
- Nombre d'Informations Préoccupantes sur personnes majeures : 2
- Nombre d'Informations Préoccupantes sur personnes mineures : 11

## **VIII. Précarité énergétique et fonds de proximité eau :**

Le partenariat avec le Pôle Solidarité EDF permet au C.C.A.S. de cibler les personnes en précarité énergétique. Après réception de courriels des interlocuteurs EDF nous informant des clients en situation d'impayés ou de suspension de fourniture, nous contactons les administrés dont la dette EDF atteint plus de 150 € et les invitons à nous rencontrer.



Le nombre d'administrés reçus s'élève à 76 en 2014 contre 135 en 2013 et 67 en 2012 et 60 pour les six premiers mois de l'année 2015.

Lors de ces rendez-vous, il est mis en place :

- Soit un échelonnement de la dette
- Soit une procédure de rétablissement de l'électricité si la personne est en coupure. (Un règlement de 50% doit en principe être effectué par l'administré sauf négociation)
- Soit un dossier de Fonds de Solidarité Logement Énergie (FSL). En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le C.C.A.S a pris en charge le montage des dossiers FSL afin de réagir rapidement. En 2014, 21 dossiers constitués dont 13 accordés (en moyenne 254 euros octroyés par dossier). En 2013, 16 dossiers dont 14 accordés (en moyenne 264 euros octroyés par dossier). Au 1<sup>er</sup> semestre 2015, 6 dossiers ont été établis et ont tous reçus une réponse favorable.

**Sur l'année 2014, la Ville a versé 3 340,20 € au Conseil Général pour abonder le FSL et le CCAS a obtenu 3 280 € de subvention pour les administrés.** D'autres travailleurs sociaux, telles que les assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne instruisent également des dossiers FSL pour les Septémois.

Une convention a été signée par l'UDCCAS avec GDF pour le gaz. Elle sera déclinée dans les communes prochainement.

#### Fonds de proximité eau

Une convention a également été mise en place entre la Ville et la Société des Eaux de Marseille Métropole et une dotation de 8 000€ a été accordée à la Ville afin d'aider les personnes qui ont des difficultés à régler leur facture d'eau. Si l'enveloppe n'est pas utilisée dans l'année, le montant est reporté sur l'année suivante.

#### Perspectives :

- **une formation** est organisée en septembre afin de définir les modalités de ce partenariat.
- Lorsque nous invitons les administrés à nous rencontrer pour ce type de problème, nous en profitons pour examiner l'ensemble de la situation et il n'est pas rare de détecter d'autres problématiques et principalement des impayés de loyers. Ceci permet de mettre en place une prise en charge plus globale.

## ***IX. Micro crédit***

La Ville a signé une convention avec l'organisme Créa Sol. Outre le micro crédit aux particuliers, notre partenariat s'étend également aux septémois qui souhaitent créer leur activité et nécessitent un accompagnement particulier.



En 2014, 5 dossiers de micro crédit ont été examinés, dont 3 ont été accordés et 2 ont fait l'objet d'un refus car la situation de la famille est toujours examinée dans le sens d'améliorer leur situation et non de les endetter davantage.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015, les 2 demandes qui ont été réalisées, ont été accordées. Un financement concernait l'achat d'un véhicule dans le cadre d'un accès à l'emploi, le second a permis à une propriétaire disposant de faibles ressources de réaliser les travaux nécessaires à une meilleure isolation du logement.

## **X. Domiciliation**

Le CCAS est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou en habitat précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux notamment en matière de CMU (L161-2 ; CSS), d'aide médicale de l'Etat (L252-2, CASF) et de RMI (L262-18, CASF), ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou/et à l'aide juridique. Le CCAS doit vérifier qu'il existe bien un lien avec la commune.

Doivent être considérées comme ayant un lien avec la commune, les personnes qui sont installées sur le territoire ou qui ont l'intention de s'installer sur ce territoire.

L'installation ou l'intention de s'installer sur la commune est établie par l'un des éléments suivants qui témoignent d'une certaine stabilité :

- l'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire de la commune ;
  - le bénéfice d'une action d'insertion sur le territoire de la commune ;
  - l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé ;
  - la présence de liens familiaux ou amicaux dans la commune ;
  - l'hébergement chez une personne demeurant dans la commune ;
  - les démarches effectuées auprès des structures institutionnelles et associatives de la commune.
- Nombre de domiciliation en cours : 6
  - Domiciliations annulées par le demandeur : 1
  - Domiciliations résiliées pour cause de non présentation du demandeur pendant plus de trois mois : 4
  - Fin de domiciliation après un an d'accord : 1

## **DEUXIEME PARTIE :**

### **LA SANTE**



4 axes de travail ont été engagés :

- 1) Le diagnostic santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé à l'aide d'un financement du Conseil Régional
- 2) Les problématiques de la santé pour la jeunesse
- 3) L'organisation de la semaine de la santé
- 4) L'implantation d'une Maison de Santé à Septèmes les Vallons

## **I. LE DIAGNOSTIC SANTE**

Un travail a été engagé en partenariat avec la Région, l'Observatoire Régional de la Santé et le Comité Régional d'Education pour la Santé Paca. Des premiers éléments de diagnostic ont été communiqués au cours d'une réunion en avril 2015.

L'objectif est de mettre en évidence les spécificités du territoire et d'identifier ainsi les besoins des habitants et des professionnels de santé.

## **II. LES PROBLEMATIQUES DE LA SANTE POUR LA JEUNESSE**

Une première rencontre associant tous les partenaires a été réalisée le 30 janvier 2015 pour présenter les différentes problématiques rencontrées.

Il a été convenu :

- De programmer une réunion tous les 6 mois pour travailler sur l'élaboration d'une charte santé jeunesse.
- De créer une plaquette mentionnant tous les intervenants en direction des professionnels de santé et du social.
- De créer une plaquette mentionnant tous les intervenants à destination des jeunes (papier et mise en ligne)

## **III. L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DE LA SANTE**

Elle est prévue la semaine du **7 au 13 décembre 2015**. Cette année la thématique porte sur la jeunesse.



Nos partenaires :

- Le Centre Social de la Gavotte Peyret
- Le Grand Conseil de la Mutualité
- Les Mutuelle France Plus
- Les partenaires du Café Dys
- L'Espace Jeunes Septemois
- Espoir 13 (don d'organes)
- Les Donneurs de Sang
- Le lycée Saint Elisabeth

Au niveau de la Ville, 3 services sont porteurs de cette action : Le service Jeunesse, le CCAS et la Bibliothèque.

La Semaine de la Santé sera déclinée dans différents points de la Ville :

- Salle Jean FERRAT : **le mercredi 9 décembre**, théâtre forum « Médicaments amers »

**Le samedi 12 décembre**, forum avec les différents partenaires l'après-midi (en cours de construction) et projection du film « Le serment d'Hippocrate » (cout de 200 euros pour l'achat des droits d'auteur)

- Centre social de la Gavotte Peyret : Exposition photos

Voir autres possibilités en lien avec le service culture....

#### **IV. L'IMPLANTATION D'UNE MAISON DE SANTE A SEPTÈMES LES VALLONS**

Des difficultés pour l'avenir sont à craindre au départ à la retraite des médecins présents sur le territoire. (à l'heure actuelle 12 médecins sont présents, perspectives dans 5 ans 6 médecins et dans 10 ans 2 médecins si rien n'est engagé) Il paraît nécessaire de travailler en amont pour pallier cela.

Une première réunion a été organisée le 8 janvier 2015 en présence des médecins généralistes, du pharmacien de la Gavotte Peyret et du Grand Conseil de la Mutualité.

Il a été souligné :

- La problématique des permanences du weekend
- L'importance des partenariats
- L'augmentation de la population qui accroît les besoins en matière de santé
- La difficulté pour encourager les jeunes médecins à s'implanter sur notre territoire

Les actions :

- ✓ Prendre appui sur le diagnostic santé du territoire (axe 1) pour se prononcer sur :



Soit une maison de santé mutualiste financée par la Région  
Soit un centre médical privé financé par l'Agence Régionale de la Santé

✓ Travailler en partenariat avec des spécialistes :

- Soit centre Paul Paret
- Soit avec l'APHM

La municipalité a fait le choix de recruter un emploi civique afin d'épauler le service sur cet axe santé à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

A l'heure où les permanences locales de la Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie etc... sont supprimées, la Ville a obtenu que celles de la sécurité sociale reprennent en Mairie à compter de juin 2015. Un travail partenarial sera engagé dans le cadre du Plan Local d'Accompagnement du Non-recours, des incompréhensions, des Ruptures (PLANIR).

Le CCAS accompagne les seniors pour le montage des dossiers "bien vieillir chez soi". Ce dispositif comporte des budgets assez contraints mais permet aux personnes n'entrant pas dans les critères de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie de bénéficier d'une prise en charge pour l'intervention d'une aide-ménagère à domicile.

Nous sommes également en relation avec les assistantes sociales de la CARSAT pour toutes les situations les concernant.



## TROISIÈME PARTIE :

### L'EMPLOI

#### I. Données statistiques :

##### Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone SEPTÈMES LES VALLONS

	2007	%	2012	%
<b>Ensemble</b>	3 803	100,0	4 004	100,0
<i>Travaillent :</i>				
<b>dans la commune de résidence</b>	687	18,1	944	23,6
<b>dans une commune autre que la commune de résidence :</b>	3 116	81,9	3 061	76,4
- située dans le département de résidence	3 046	80,1	2 994	74,8
- située dans un autre département de la région de résidence	28	0,7	14	0,4
- située dans une autre région en France métropolitaine	38	1,0	51	1,3
- située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	3	0,1	1	0,0

La population septémoise travaille principalement hors de la commune (76,4%) mais demeure dans le département.

##### Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)

	2010	2011	2012
<b>Agriculteurs exploitants</b>	0,1	0,1	0,2
<b>Artisans, commerçants, chef entreprise</b>	5,8	6,3	6,7
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	6,3	5,7	6,2
<b>Professions intermédiaires</b>	15,3	15,2	15,6
<b>Employés</b>	12,0	12,2	11,6
<b>Ouvriers</b>	15,9	16,1	15,6
<b>Retraités</b>	37,7	37,5	37,7
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	6,9	6,8	6,5

La répartition de la population septémoise selon la catégorie socio professionnelle demeure relativement stable sur la période.

### **Nombre de demandeurs d'emploi**

6982 Demandeurs d'emploi inscrit au Pôle emploi de Mourepiane  
Dont 994 Septémois

Parmi eux :

- 883 ont un niveau inférieur ou égal ou Bac
- 443 ont un niveau supérieur ou égal au Bac
- 35 n'ont aucune formation scolaire
  
- 228 ont moins de 26 ans
- 222 plus de 50 ans
  
- 339 sont inscrits depuis moins de 6 mois
- 526 depuis plus de 12 mois
- 253 depuis plus de 24 mois
  
- 345 bénéficiaires d'un des minima social
- 129 perçoivent le RSA Socle
- 709 les ARE

Source Pôle Emploi.



	TOTAL	EVOLUTION ANNUELLE	FEMMES	AYANT MOINS DE 25 ANS *	AYANT 50 ANS ET PLUS *	ANCIENNETE SUPERIEURE A 1 AN
1 <sup>er</sup> arrondissement	6 403	+3,6%	2 606	518	1 403	2 765
2 <sup>e</sup> arrondissement	3 891	+3,8%	1 474	342	886	1 714
3 <sup>e</sup> arrondissement	7 624	+8,4%	2 957	768	1 567	3 249
4 <sup>e</sup> arrondissement	5 226	+4,9%	2 440	566	1 100	2 296
5 <sup>e</sup> arrondissement	5 131	+5,5%	2 430	496	963	2 309
6 <sup>e</sup> arrondissement	4 572	+4,6%	2 220	406	924	1 990
7 <sup>e</sup> arrondissement	3 208	+4,9%	1 587	288	713	1 425
8 <sup>e</sup> arrondissement	5 611	+8,2%	2 751	563	1 395	2 419
9 <sup>e</sup> arrondissement	5 144	+5,0%	2 529	668	1 172	2 347
10 <sup>e</sup> arrondissement	5 201	+5,1%	2 467	723	1 098	2 316
11 <sup>e</sup> arrondissement	5 084	+5,8%	2 420	774	1 163	2 192
12 <sup>e</sup> arrondissement	3 936	+5,2%	1 958	518	857	1 822
13 <sup>e</sup> arrondissement	8 764	+6,5%	4 001	1 226	1 880	3 706
14 <sup>e</sup> arrondissement	7 598	+4,1%	3 298	1 005	1 652	3 307
15 <sup>e</sup> arrondissement	9 805	+5,5%	4 048	1 165	2 071	4 477
16 <sup>e</sup> arrondissement	2 723	+5,4%	1 147	342	620	1 332
MARSEILLE	89 921	+5,5%	40 333	10 368	19 464	39 666
MPM	105 545	+5,8%	48 148	12 761	23 037	46 133
ZE 2010 Marseille-Aubagne**	126 740	+8,6%	58 660	15 980	27 890	55 270
Bouches-du-Rhône	189 171	+6,1%	90 168	25 100	42 226	81 386
PACA	459 040	+7,2%	224 140	62 647	108 597	186 341
France métropolitaine	5 307 479	+6,8%	2 629 134	796 864	1 195 054	2 300 729
Allauch	1 136	+5,5%	539	172	238	496
Carry-le-Rouet	375	+6,8%	169	43	118	159
Cassis	596	+9,4%	316	88	173	228
Ceyreste	287	+5,5%	156	43	60	106
Chateaufort-les-Martigues	1 117	+12,5%	553	175	235	450
La Ciotat	3 488	+6,9%	1 757	417	842	1 455
Ensuès-la-Redonne	337	+15,4%	176	52	76	141
Gémenos	376	+2,7%	202	45	81	148
Gignac-la-Nerthe	747	-1,7%	378	130	152	314
Marignane	3 402	+8,8%	1 669	615	738	1 418
Plan-de-Cuqques	582	+3,4%	294	109	114	231
Roquefort-la-Bédoule	348	+10,1%	187	56	73	132
Le Rove	356	+8,5%	183	43	81	162
Saint-Victoret	636	+5,6%	336	134	145	268
Sausset-les-Pins	452	+7,4%	223	56	128	178
Septèmes-les-Vallons	913	+7,2%	422	141	198	405
Carnoux-en-Provence	476	+7,4%	255	74	121	176

\* ATTENTION : suite aux modifications de la répartition des demandeurs par classes d'âge réalisées par la DARES et PÔLE EMPLOI (passage du concept de l'âge en fin d'année à celui d'âge en fin de mois), les données par classe d'âge présentées ici correspondent au nouveau concept. Elles ne peuvent être comparées qu'à celles de l'année 2013.

Source : AGAM. Les données mensuelles mars 2015.

## Définition

À partir de février 2009, les données sur les demandeurs d'emploi sont représentées selon les nouveaux regroupements statistiques. La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi (catégorie A), d'autres exercent une activité réduite courte, d'au plus 78h au cours du mois (catégorie B), ou une activité réduite longue, de plus de 78h au cours du mois (catégorie C). Les données présentées ici sont le cumul de ces trois catégories en données brutes (ex catégories 1+2+3+6+7+8).

## Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	Septèmes les Vallons		France	
	2007	2012	2007	2012
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>626</b>	<b>715</b>	<b>3 394 731</b>	<b>4 032 292</b>
Taux de chômage en %	14,2	15,3	11,5	13,2
Taux de chômage des hommes en %	12,5	15,8	10,2	12,6
Taux de chômage des femmes en %	16,2	14,9	12,9	13,9
Part des femmes parmi les chômeurs en %	53,4	47,7	53,3	50,8

*Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales*

## **II. Les actions en faveur de l'Emploi :**

### **1) Les réunions avec les partenaires de l'insertion :**

Ce travail collaboratif a permis de mettre en place :

- Les Rencontres Emploi Formation
- La réalisation d'une plaquette par la Ville permettant d'obtenir tous les renseignements concernant les partenaires, les dispositifs de l'insertion et de l'accès à l'emploi : les missions, les permanences etc....
- Des séances d'information régulières sur l'emploi et l'insertion sur le territoire.

Lors de la dernière réunion, le Plan d'Action de la Maison de l'Emploi et le Pôle d'Insertion ont été présentés aux partenaires.

Une prochaine réunion sera organisée pour délivrer une information sur le dispositif MOVE (Mobilisation et Orientation Vers l'Emploi) : il s'agit d'identifier et d'analyser les difficultés d'un bénéficiaire et de construire et mettre en œuvre les actions du parcours.



## Les Rencontres Emploi Formation :

Pour la septième année consécutive, la Ville organisera cette journée dédiée à l'Emploi et la Formation, manifestation portée par Madame Sophie CELTON, première adjointe, vice-présidente du CCAS, déléguée à la Jeunesse, Madame Carole HALGAND, adjointe déléguée au droit des sols, au Développement économique et numérique, ainsi que Monsieur Hervé VAQUIER TOLINOS, conseiller municipal délégué à la Formation et à l'Insertion.

Au cours de cette journée, les demandeurs d'emploi peuvent échanger avec les différents partenaires, employeurs ou personnels des organismes de formation. Des ateliers pour informer sur les Techniques de Recherche d'Emploi sont mis en place.

La réalisation du buffet offert aux partenaires a été confiée, comme chaque année, aux élèves du Lycée hôtelier Saint Elisabeth. Ces derniers ont réalisé cette prestation avec le plus grand sérieux et beaucoup d'enthousiasme. Ceci s'inscrit pleinement dans la démarche de la collectivité et permet à ces élèves d'avoir une expérience de terrain.

Les collégiens ont participé aux conférences "découverte des métiers" et c'est également pour eux l'occasion de solliciter des employeurs pour le stage d'observation qu'ils doivent réaliser en 3<sup>ème</sup>.

Chaque année, la Ville s'attache à développer les partenariats et à impliquer les partenaires et les participants dans le déroulement de la journée. Les thèmes des mini conférences sont choisis avec soin en concertation avec les entreprises et organismes de formation présents.

### Quelques chiffres sur la manifestation 2014 :

- ↪ 44 stands partenaires répartis en 4 villages
- ↪ 7 rencontres débats
- ↪ Plus de 500 visiteurs
- ↪ 120 collégiens
- ↪ Bilan : une dizaine de contrats de travail signés

### **3) Réunion entreprises :**

En avril 2014, une nouvelle réunion a été organisée en partenariat avec Pôle Emploi. Les différents dispositifs d'aides à l'embauche ont été présentés. Un représentant de CAP Emploi a présenté aux employeurs présents les aides à l'embauche à destination d'une personne porteuse d'un handicap.

En février 2015, une information sur la réforme de la formation professionnelle a été réalisée auprès des entreprises, par Monsieur Michel FARHI, Président de la Fédération des CSFC (Chambres Syndicales des Formateurs-Consultants).

## Structures en direction de l'emploi présentes sur la commune :

 **PLIE** : (Pôle Local d'Insertion par l'Économique)

Le Centre Populaire d'Enseignement est porteur de cette mission sur la Ville.

Des permanences sont assurées en Mairie et au Centre Social de la Gavotte Peyret. L'accompagnement consiste à aider les adhérents à atteindre un objectif professionnel et se décompose en trois phases principales :

### Phase d'entrée (4 entretiens)

Période de diagnostic pendant laquelle on identifie les freins pour un projet professionnel défini. De cette réflexion résultera une série de préconisations en termes d'actions que l'adhérent devra réaliser pour le conduire à une insertion professionnelle durable.

### Parcours actif

Phase de réalisation des actions préconisées au préalable.

### Sortie

Celle-ci peut intervenir tout au long du parcours : on distinguera les sorties en insertion professionnelle réussie des sorties pour cause de rupture ou abandon. (Ces dernières feront l'objet d'une demande de réorientation)

## **81 Demandeurs d'emploi ont été orientés vers le PLIE à Septèmes.**

Les sources de prescriptions se répartissent de la manière suivante :

Prescripteurs	DE	2014	2013	2012	2011	2010
CAF	4	<b>5%</b>	12%	12%	19%	31%
CPE	2	2%	1%	1%	15%	22%
OAE	0	0%	22%	22%	3%	2%
POLE EMPLOI	8	<b>10%</b>	10%	10%	23%	13%
POLE INSERTION	6	7%	4%	4%	13%	23%
ACCUEIL PLIE	3	4%	7%	7%	3%	2%
CS Gavotte -MDS Gardanne - AAI	14	<b>17%</b>	0%	0%	6%	8%
Mairie et CCAS	44	<b>54%</b>	44%	44%	15%	

**Les mises en emploi de l'année 2014**

<u>Action</u>	<u>Mesures</u>	<u>Nb</u>
<b>Emploi classique</b>	CDI SUP MI-TEMPS	2
<b>Emploi classique</b>	CDI INF MI-TEMPS	1
<b>Emploi classique</b>	VACATIONS	2
<b>Emploi classique</b>	Intérim	5
<b>Emploi classique</b>	CDD sans date de fin	1
<b>Emploi classique</b>	CDD SUP MI-TEMPS ET INF 6 MOIS	16
<b>Emploi classique</b>	CDD INF MI-TEMPS ET INF 6 MOIS	1
<b>Emploi aidé hors SIAE</b>	CUI	1
<b>Emploi aidé hors SIAE</b>	Contrat Pro	2
<b>Chantier d'Insertion</b>	CDDI	1
<b>Chantier d'Insertion</b>	CUI	1
<b>Chantier d'Insertion</b>	CUI-CAE	3
<b>Emploi insertion hors chantier</b>	CDDI	1
<b>Emploi aidé hors SIAE</b>	CUI-CAE	3

16 Adhérents ont été positionnés durant l'année sur une Évaluation en Milieu de Travail.



Compte rendu sur cette année 2014 :

- 12 réorientations vers un autre dispositif plus approprié
- 14 personnes sorties du dispositif pour un emploi durable
- Les ruptures :
  - 9 absents aux RDV (raison de santé, problème de garde...)
  - 2 déménagements
  - 1 pour raison majeure (grossesse)
  - 2 non intéressés par la démarche
  - 5 non disponibles pour la recherche d'emploi
  - 2 hors critères administratifs PLIE

***Quelle que soit la raison de la rupture, une réorientation est demandée systématiquement dès la sortie du dispositif vers un accompagnement plus approprié en fonction de chaque cas (social, handicap...)***

Force est de constater que nous avons besoin d'avoir un lien plus particulier avec l'ensemble des organismes pour un meilleur accompagnement. La réussite d'une bonne prescription est liée à l'accompagnement de proximité.

### **Action proposée : Simulation d'entretien avec des employeurs**

- ✓ L'action « Entretien Relais » a pour objectif d'évaluer les adhérents du PLIE grâce à des simulations d'entretiens de recrutement individuel, en partenariat avec des employeurs partenaires.

Habituellement, ces sessions se déroulaient exclusivement dans les locaux du PLIE (13001).

Deux sessions « pilote » ont été effectuées le 31 Octobre et le 28 Novembre 2014 à la Mairie de Septèmes les Vallons.

- ✓ **Déroulement :** Entreprise partenaire : FNTV (Isabelle CARLES)

L'action a été proposée à 4 adhérents par session

Leur entretien a duré pour chaque, entre trois 1/4 d'heure et une heure. Ils passaient dans le bureau de l'accompagnateur PLIE ensuite pour un débriefing sur la base d'une grille d'évaluation complétée par l'employeur.

Un RDV pour travailler sur leurs axes de progression leur a été fixé par leur accompagnateur.

- ✓ **Bénéfices :** les adhérents participants ont exprimé leur satisfaction, estimant essentielle cette action (prise de conscience des points d'appui et axes de progression en situation de recrutement)
- ✓ **« Bonus » :** Au cours de ces séances, 2 adhérents ont été repérés par Isabelle CARLES et se sont vus proposer un contrat de travail.

D'autres sessions de ce type ont été programmées en 2015



**AAI : Les septémois au RSA sont suivis par l'Association d'Aide à l'Insertion.**

L'association compte trois services :

- Le **lieu d'accueil RSA** : un **accueil pour les allocataires du RSA** qui offre un accompagnement dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque par un travailleur social. Les travailleurs sociaux de l'AAI suivent les personnes bénéficiaires du RSA socle et du RSA Majoré et nécessitant un accompagnement particulier. Leur rôle est d'assister, d'informer, d'orienter les administrés. Leur domaine d'action est très vaste (dossier FSL, surendettement, dossier DALO, etc....).

- Un **atelier recherche logement** : qui permet un appui pour les allocataires du RSA socle, RSA Majoré et les bénéficiaires de minima sociaux orientés par un référent social. Cet atelier dispense un accompagnement personnalisé dans le projet et la solution habitat, un accueil individuel et collectif, un aide à la recherche de logement et donne des informations et de la formation sur les différents aspects liés au logement. Mais il permet également une médiation entre bailleurs et locataires.

- Le « **secteur familles** » qui comporte une médiatrice familiale. Ce service propose diverses activités (relaxation, loisirs créatifs...)

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments illustrant l'accompagnement réalisé par l'association :

Sur l'exercice 2014, 99 personnes ont été suivies dans le cadre du Contrat d'Engagement Réciproque sur la commune de Septèmes (21 entrées et 28 sorties).

Motifs de sorties du dispositif d'accompagnement LA	Nombre (année n)	% par catégorie
Autre sortie	5	12,20%
AAH	5	12,20%
DAE 13	4	9,76%
Radié	3	7,32%
Retraite	2	4,88%
MDS	2	4,88%
Déménagement dans le département	2	4,88%
Pôle emploi	1	2,44%
Création entreprise	1	2,44%
CDI	1	2,44%
CDD	1	2,44%
Autres ressources	1	2,44%

### Les caractéristiques des personnes

Sur les 115 allocataires, on dénombre : 55 femmes et 60 hommes.

Répartition du public par situation familiale :

Situation familiale	Avec enfants	Sans enfant à charge
Marié	23	13
Divorce	10	6
Séparé	6	2
Célibataire	13	41
Veuf	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>62</b>

Répartition du public par type de couverture sociale :

Répartition par couverture sociale	Nombre
CMU + Complémentaire	99
CMU sans complémentaire	11
Pas de droits ouverts	4
Régime général + complémentaire	1
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>

Répartition du public par niveau d'étude :

Répartition par niveau d'étude	Nombre (Année n)
Niveau 6	61
Niveau 5	29
Niveau 4	11
Non renseigné	8
Niveau 2 et 1	3
Niveau 5 bis	2
Niveau 3	1
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>

Répartition du public par tranche d'âge :

<u>Répartition par âge</u>	<u>Nombre d'allocataires</u>	<u>Nombre de conjoints</u>
Moins de 25 ans	0	1
De 25 ans à 29 ans	4	1
De 30 ans à 39 ans	19	2
De 40 ans à 49 ans	27	6
De 50 ans à 59 ans	31	5
60 ans et plus	18	1
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>16</b>

Répartition du public par type de logement :

<b>Locataire</b>	20
<b>Hébergé</b>	6
<b>Hébergé chez parent</b>	17
<b>Propriétaire</b>	9
<b>Hébergement mobile</b>	2
<b>Sans domicile fixe</b>	3
<b>Locataire HLM</b>	57
<b>Domicilié</b>	1

<b>TYPE</b>	<b>Célibataire</b>	<b>Divorcé</b>	<b>Marié</b>	<b>Séparé</b>	<b>Veuf</b>
<b>Domicilié</b>	1				
<b>Hébergé</b>	2				
<b>Hébergé chez parent</b>	8	1		1	
<b>Hébergement mobile</b>			1		
<b>Locataire</b>	5	3			1
<b>Locataire HLM</b>	4	3	10		
<b>Propriétaire</b>		2	1	2	
<b>SDF</b>	1	2			

## Analyse des orientations

### Répartition des orientations « Emploi » validées par le Conseil Général

<b>Répartition Emploi validée par le CG</b>	
<b>Accompagnement à l'emploi</b>	<b>8</b>
<b>ACIADE</b>	<b>6</b>
<b>Amorçage de projet</b>	<b>1</b>
<b>Auto entrepreneur</b>	<b>3</b>
<b>CDD temps partiel</b>	<b>1</b>
<b>CDI Temps partiel</b>	<b>2</b>
<b>Création entreprise</b>	<b>1</b>
<b>CUI</b>	<b>1</b>
<b>Démarches Diverses Emploi</b>	<b>1</b>
<b>Inscription Pôle Emploi</b>	<b>3</b>
<b>Intérim Temps partiel</b>	<b>1</b>
<b>Poursuite activité indépendante</b>	<b>1</b>
<b>Prestation Diverse</b>	<b>3</b>
<b>Recherche emploi autonome</b>	<b>2</b>
<b>SAS Diagnostic Projet</b>	<b>5</b>

**Répartition des orientations « Vie Sociale » validées par le Conseil Général**

<b>Répartition Vie Sociale validée par le CG</b>	
<b>Accompagnement social</b>	<b>7</b>
<b>ACTIS</b>	<b>1</b>
<b>Alphabétisation</b>	<b>9</b>
<b>Bénévolat</b>	<b>2</b>
<b>Démarches administratives</b>	<b>13</b>
<b>Démarches juridiques</b>	<b>2</b>
<b>Démarches retraite</b>	<b>15</b>
<b>Éducation des enfants</b>	<b>28</b>
<b>RERS</b>	<b>1</b>
<b>Sortie culturelle</b>	<b>2</b>
<b>Soutien à la parentalité</b>	<b>1</b>
<b>Soutien familial</b>	<b>10</b>

**Répartition des orientations « Santé » validées par le Conseil Général**

<b>Répartition Vie Sociale validée par le CG</b>	
<b>AAH</b>	<b>10</b>
<b>Accès</b>	<b>4</b>
<b>Démarches CMU/CMUC</b>	<b>7</b>
<b>Démarches pour les enfants</b>	<b>1</b>
<b>Démarches santé</b>	<b>213</b>
<b>RQTH</b>	<b>4</b>



### **Répartition des orientations « Logement » validées par le Conseil Général**

<b>Répartition Logement validée par le CG</b>	
<b>ASELL</b>	<b>2</b>
<b>Atelier Recherche Logement</b>	<b>1</b>
<b>Démarches Administratives</b>	<b>18</b>

### **III. Les Perspectives pour 2015 :**

#### **Ressourcerie :**

La gestion des déchets est un secteur d'activité important dans le domaine de l'environnement. L'eau, l'air et les énergies font partis du même domaine. Ce sont des secteurs d'activités appréciés de tous car nécessaires à la vie. A la différence des déchets, qui eux, encombrant, et qui sont synonymes, d'abandon, et de fin de vie. Pourtant le constat est clair, les déchets sont inhérents à toute forme de vie, et leur production ne cesse d'augmenter. Désormais une rapide prise en compte de leur existence est indispensable pour permettre une bonne qualité de vie à tous.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) n'échappe pas à cette problématique. De surcroît la production d'ordures ménagères et assimilés sur ce territoire est supérieure à la moyenne nationale, elle s'élève à 418 kg/habitant/an.

Le taux de performance de tri des emballages ménagers et assimilés est inférieur à la moyenne nationale, ce qui permet de déduire qu'une marge de progression très forte en matière de tri, et de réemploi est envisageable. Il faut développer et encourager la séparation des déchets pour les citoyens de la CUMPM.

Un problème majeur se pose dans le département des bouches du Rhône : il s'agit de la saturation des installations de stockage des déchets non dangereux. Après la fermeture de l'installation de stockage sur le site d'Entressen, la majorité des ordures ménagères sont acheminées vers l'usine de valorisation énergétique localisée à Fos Sur Mer.

Récemment, les problèmes de sécurité et de maintenance de cette dernière ont montré qu'en absence d'incinération, il devient très coûteux de faire éliminer les déchets. Par ailleurs, les capacités d'absorption des installations de stockage restantes diminuent très rapidement. Deux installations, de taille conséquente, sur le bassin métropolitain, l'une à Septèmes les Vallons, l'autre aux Pennes Mirabeau, arriveront à la fin de leur arrêté préfectoral d'exploitation en 2022.

La ressourcerie ou recyclerie, est une structure destinée à faire du réemploi des objets



Les objectifs environnementaux :

- Récupérer les objets auprès des particuliers et des professionnels afin de prolonger leur durée de vie et ainsi de préserver les ressources,
- Augmenter le taux de valorisation et de réduction des quantités de déchets enfouis (objectif du Grenelle de l'environnement)
- Appliquer le principe de hiérarchisation des modes de traitement (directive européenne de 2008 sur les déchets) et du principe de proximité (traitement local),
- Inciter à des changements de comportements de la part des usagers (un des objectifs des plans de prévention des déchets)

Les objectifs économiques et sociaux :

- Utilisation de l'activité comme support pour l'insertion sociale et professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi (insertion par l'activité économique),
- Création d'emplois locaux non délocalisables,
- Mise à disposition des habitants du territoire de biens d'équipements et de loisirs à moindre coût,
- Création de lieux attractifs et animés, ouverts à tous publics.

Planning prévisionnel :

<b>Etude de faisabilité</b>	
Formation porteur de projet ressourcerie	Octobre 2013 à juillet 2014
Rencontre avec le Bureau d'études INDDIGO	Novembre 2014
Formalisation de l'étude	Janvier 2014 à janvier 2015
Rencontre avec Véolia à Valsud	Mars 2015
Présentation de l'étude comité pilotage MPM Ville	Mai 2015
Dossiers de financement	Juillet 2015
<b>Lancement opérationnel du projet</b>	
Construction des locaux	Octobre 2015
Aménagement des locaux	Octobre 2015
Acquisition des véhicules de collecte	Octobre 2015
Démarrage des collectes	Novembre 2015
Démarrage des ateliers et de la vente	Novembre 2015
Organisation d'ateliers de sensibilisation	Décembre 2015-janvier 2016



### Insertion des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville :

La Ville de Septèmes-les-Vallons a souhaité mettre en œuvre une politique d'achat visant à s'inscrire dans une démarche renforcée de développement durable. Ces objectifs sont d'ordre économique, social et environnemental.

Afin de promouvoir le volet « cohésion sociale » de cette politique d'achat, la commune entend faire en sorte, que dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Ville fera en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

#### Mise en œuvre :

- Le conseil a délibéré au mois de juin 2012 pour entériner cette politique
- Emergence(s) association d'animation du PLIE MPM Centre accompagnera la collectivité et les entreprises soumissionnaires dans la mise en œuvre des clauses sociales.
- Le logiciel de marchés publics MARCO a la capacité de prendre en compte les clauses sociales lors de l'analyse des offres.

L'agence **Eureka Intérim** a travaillé en concertation avec les services de l'association Émergences et les services de la ville pour la mise en place des clauses sociales.

#### Bilan association EMERGENCES

En 2014, une opération sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Septèmes, a été mise en œuvre dans le cadre de la construction de la crèche « La Ronde des Pitchouns » :

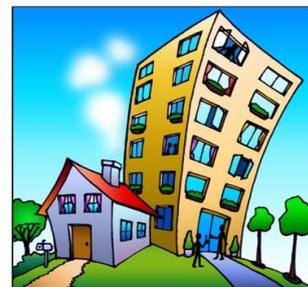
- Deux candidats ont réalisé 384 heures d'insertion

Une opération a également été réalisée sous maîtrise d'ouvrage PITCH « les 2 Moulins » :

- 1568,80 heures d'insertion ont été réalisées

## QUATRIÈME PARTIE :

### LES LOGEMENTS



#### **I. Données statistiques**

##### **Les logements dans leur ensemble :**

Les logements en 2012 (INSEE)

- ➔ 4 286 résidences principales (3 760 en 1999)
- ➔ 36 résidences secondaires, soit moins de 1% du parc
- ➔ 317 logements vacants, soit 7.4 % du parc

Sur l'année 2014, le CCAS a enregistré 288 nouvelles demandes de logements sociaux, parmi lesquelles 81 ont reçues une réponse positive, soit 28,12 % de demandes satisfaites sur une année.

Le CCAS travaille en amont des commissions d'attribution afin de veiller à la prise en compte des situations difficiles par les services de la Préfecture et par les bailleurs sociaux. Toutes les demandes sont enregistrées et suivies sur le logiciel IMPLICIT. Le CCAS communique toutes les attributions au service Enfance, Jeunesse, Education afin que les répercussions occasionnées sur les groupes scolaires puissent être anticipées.

Il faut rappeler néanmoins que la commission d'attribution des logements qui regroupe les bailleurs, les associations de locataires, un membre du 1 % patronal, la Préfecture, le Conseil Général et la Ville est souveraine. Sur l'axe logement, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme pour avoir une meilleure connaissance des prochains programmes.

##### **Objectif Triennal 2014 – 2016 de production de logements Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain :**

Nombre de résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2013 = 4 438

25 % des résidences principales = 1 110

La Ville dispose de 573 logements sociaux. L'objectif de réalisation s'élève donc à 537 logements sociaux soit un objectif triennal de 134 (dont au minimum 30 % de PLAI, prêt locatif aidé d'intégration et 30 % maximum de PLS, prêt locatif social).

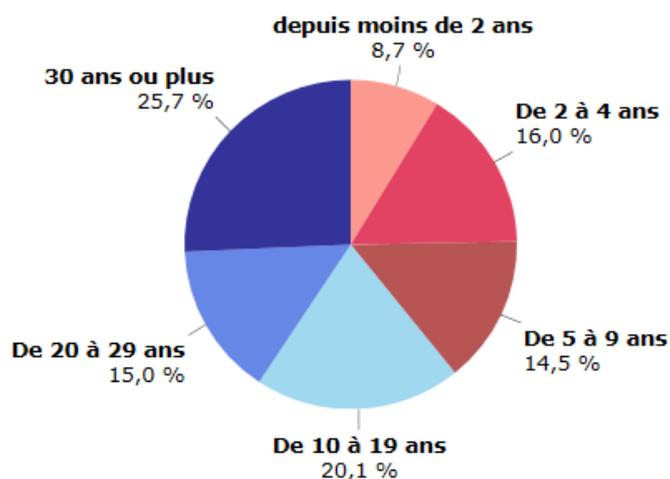
**Il faut souligner que les efforts réalisés par la municipalité ont été couronnés de succès. Le bilan triennal 2011-2013 fait état d'une réalisation de 134 logements sociaux soit un taux de réalisation de 203,03 % de l'objectif triennal. La Ville est ainsi sortie de l'arrêté de carence qui avait coûté 39 667,67 euros en 2014.**

## Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Ensemble</b>	<b>1 925</b>	<b>3 377</b>	<b>3 538</b>	<b>3 787</b>	<b>3 973</b>	<b>4 305</b>	<b>4 415</b>	<b>4608</b>	<b>4 765</b>	<b>4 710</b>	<b>4 639</b>
Résidences principales	1 715	3 024	3 307	3 472	3 760	4 123	4 193	4345	4 448	4 401	4 286
Résidences secondaires et logements occasionnels	101	101	84	53	69	7	13	17	18	23	36
Logements vacants	109	252	147	262	144	175	209	245	298	286	317

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2012 exploitations principales.

### Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale

Les ménages qui s'installent à Septèmes les Vallons le font de manière pérenne. En effet, la part des personnes résidant sur la ville depuis plus de 20 ans totalise 40,7 %.

### Résidences principales selon le statut d'occupation

	2011				2012			
	Nbre	%	Nbre personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	Nbre	%	Nbre personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)
<b>Ensemble</b>	<b>4 401</b>	<b>100</b>	<b>10 858</b>	<b>18,0</b>	<b>4 286</b>	<b>100</b>	<b>10 494</b>	<b>18,2</b>
Propriétaire	2 940	66,8	7 126	21,2	2 869	66,9	6 975	21,5
Locataire	1 312	29,8	3 410	11,8	1 268	29,6	3 214	11,4
Locataire d'un logement HLM	573	13,0	1 808	17,9	493	11,5	1 521	17,8
Logé gratuitement	148	3,4	322	8,7	150	3,5	306	10,9

Sources : Insee, RP2011 et RP2012 exploitations principales.

Plus de 66 % de septémois sont propriétaires de leur résidence principale.

Le CCAS sera doté en fin septembre 2015 d'un nouveau logiciel qui va nous permettre de suivre plus précisément l'évolution du parc locatif sur Septèmes les Vallons. En effet, il est désormais possible d'entrer informatiquement nos logements sociaux pour une meilleure gestion : identité du locataire, départs de la commune, demandes de mutation, demandes de logement en attente d'attribution, contingent préfecture...

Ceci nous permettra d'avoir une idée plus précise de notre liste de demandes en attente mais aussi de savoir combien de fois la personne a été positionnée sur un logement, pourquoi cela n'a pas abouti : refus du demandeur, taux d'effort trop important,....



## **II. Programme Local Habitat 2012-2018 :**

Le logement est un élément essentiel à l'épanouissement et à l'inclusion sociale. Pas de logement signifie absence de vie familiale, sociale et enfin d'énormes difficultés pour obtenir un emploi. Sur Septèmes les Vallons comme dans de nombreuses villes, le marché est tendu et les demandes de logements sociaux demeurent souvent de longs mois avant d'obtenir satisfaction. C'est pour cela que la municipalité a consenti des efforts très importants pour développer son offre en logements et notamment en matière de logements sociaux conformément aux exigences du dispositif de la loi SRU dans son article 55, avec la construction de logements sociaux dans tous les programmes.

Cependant, la municipalité de Septèmes les Vallons souhaite maîtriser le développement de son urbanisation afin de faciliter l'intégration des nouveaux habitants et des territoires urbanisés. L'objectif serait d'atteindre 12 000 habitants à l'horizon 2020.

La loi DUFLOT du 18 janvier 2013 a porté le taux de 20 à 25 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les communes faisant l'objet d'un constat de carence ont l'obligation pour toute construction de plus de douze logements ou de plus de 800 m<sup>2</sup> de réaliser une part minimale de 30%. Le préfet a la possibilité de multiplier par 5 les pénalités s'il estime que la municipalité ne fait pas preuve de bonne foi.

On observe que l'offre du privé est souvent inadaptée aux ressources des ménages (environ 800 € pour un type 3)

Il est à noter également que le taux de rotation observé est très faible sur Les Genêts et La Couren. D'ailleurs, une partie des habitants de longue date de la Couren ne considèrent pas qu'ils vivent dans un logement social.



### Les principaux projets identifiés PLH 2012-2018 :

- Acquisition des appartements de la gendarmerie par 13 Habitat :13 logements sociaux : **livrés en juillet 2013**
- Programme aux abords de la gare : 21 logements sociaux
- " Les 2 Moulins" : Le programme comporte 268 logements dont 108 logements locatifs sociaux. **livrés**
- Chemin de la Bédoule : 60 logements, dont 15 logements sociaux. Ce projet est lié à la modification du PLU en cours. Le démarrage de l'opération est prévu en 2014. Cette opération permettra de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales.
- Programme entrée centre ville : programme privé livré 50 logements, dont 15 logements sociaux
- En centre ville : 12 logements sociaux en PLAI
- Bâtisse SNCF : En cours, la bâtisse a été acquise par la Ville. 3 logements existants transformés en 4 ou 5 logements locatifs sociaux.
- Les Hauts de Septèmes : Réalisation de la seconde tranche du projet, 73 logements, dont 16 villas, 33 collectifs et 24 semi-collectifs. Livré en 2013

On observe une demande en forte augmentation de demande pour les T3.

La ville de Septèmes les Vallons a été associée à cette élaboration et les propositions qu'elle a émises pour son propre territoire ont été prises en compte.

Enjeux : accueillir des nouveaux arrivants et favoriser leur intégration. Renseignements sur les inscriptions en crèche, sur les assistantes maternelles présentes sur le territoire communal, sur l'emploi, sur les aides cantines. Un effort de communication a été réalisé, notamment par la présence de tous ces éléments sur le site de la Ville. L'accueil annuel des nouveaux arrivants par Monsieur le Maire est aussi un des moyens de prise de contact et d'échanges avec ces nouveaux septémois.



### **III. Amélioration de l'Habitat :**

« L'Etat a délégué depuis 2006 à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur du logement locatif social (à l'exception des aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU) et de la réhabilitation de l'habitat privé dans le cadre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cette délégalation a pour objet la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH), en cours de révision. Lors des rencontres sur le bilan et l'adaptation du Programme Local de l'Habitat ont émergé des enjeux intéressants en matière de réhabilitation des centres anciens et des noyaux villageois en dehors des secteurs bénéficiant d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Lorsque le nombre de logements dégradés n'est pas suffisamment important pour justifier une OPAH, ce qui est le cas sur les centres anciens et noyaux villageois de la plupart des communes de MPM, les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont peu utilisés faute d'une ingénierie adaptée au montage des dossiers et à l'information et l'accompagnement des propriétaires.

La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sous maîtrise d'ouvrage communautaire, début 2011 permet d'apporter une réponse à ces problèmes, par une intervention adaptée aux différents bassins de vie de la Communauté urbaine en relation avec les communes qui peuvent, si elles le souhaitent, mettre en place un dispositif complémentaire d'aides communales.

Le Programme d'Intérêt général d'amélioration de l'habitat ancien dégradé, vise 5 objectifs :

- Réduire l'**insalubrité et l'habitat très dégradé**
- Produire des **loyers à prix maîtrisés**
- Remettre sur le marché des logements **vacants** (>12 mois)
- Adapter les logements au **grand âge et au handicap**
- Lutter contre la **précarité énergétique**

Afin d'accélérer la rénovation de l'habitat ancien et de permettre aux ménages ayant de faibles revenus de réaliser les travaux nécessaires, la Commune de Septèmes les Vallons s'est engagée par délibération du conseil municipal, pour les deux dernières années du PIG communautaire, dans une politique d'incitation à l'amélioration de l'habitat dans trois domaines :

- Le ravalement de façades sur les axes significatifs pour l'attractivité de la Commune,
- La production de logements à loyers maîtrisés, comptant dans le cadre de la loi SRU,
- L'amélioration qualitative des logements sur les plans de la performance énergétique.



Les modalités d'aides communales se déclinent comme suit :

- L'aide au ravalement de façade, a été portée de 20 % à 40 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 3 000 euros par opération par le conseil municipal du 21 mars 2013. Le projet de ravalement devra préalablement être déposé pour validation au service municipal instructeur et devra se conformer aux directives en matière d'aménagement urbain prescrites par le code de l'urbanisme et le PLU en vigueur sur la Ville. Sont éligibles sur tout le territoire communal les habitations construites avant 1948, ce qui correspond aujourd'hui aux critères de l'habitat ancien.
- Une prime dite « de réduction de loyer » pour aider les propriétaires à compenser la modération faite à leurs loyers. Cette prime, d'un montant total de 25€ par m<sup>2</sup> de surface habitable, plafonnée à 1.500 € par logement, permettra de majorer d'autant la prime de l'ANAH. Réservée aux propriétaires bailleurs dont les travaux sont éligibles à l'ANAH, et qui s'engagent à conventionner les logements en catégorie « social » ou « très social » pendant 9 ans sur du logement locatif social et très social, l'aide communale sera déductible des pénalités SRU. Par ailleurs elle pourra donner lieu à un abondement du Conseil Régional, à hauteur de 50 % de la part communale.
- Une prime pour aider à améliorer la performance énergétique des logements. D'un montant forfaitaire de 500 € par logement, cette prime donnera lieu à la prime majorée de l'ANAH, passant de 1.600 € à 2.100 €. Par ce dispositif, notre commune s'inscrit dans le cadre du programme national « Habiter Mieux », dont les modalités et partenaires font l'objet du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

Les bénéficiaires de l'aide seront les propriétaires occupants aux revenus modestes dont les travaux permettent d'obtenir une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique du logement.

**Mise en œuvre** : La Ville s'appuie sur l'équipe opérationnelle du Programme d'Intérêt Général retenue par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soit sur notre commune : le PACT 13.

L'équipe du PACT13 apporte son soutien pour recenser les logements dégradés, en lien étroit avec le CCAS et les services municipaux concernés; un courrier a été adressé pour informer les propriétaires des aides, subventions, aides fiscales auxquelles ils peuvent prétendre, les aider à définir leur projet de travaux et leur plan de financement; pour préparer et déposer les dossiers auprès des services de l'ANAH et des différents financeurs (liste des propriétaires concernés, montants des travaux et des aides sollicitées). Un certain nombre de dossiers ont été instruits au cours de l'année 2013 et du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Une permanence est tenue à Septèmes les Vallons à raison d'une demi-journée deux fois par mois, le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9 h à 12h30.

Un numéro vert est également à la disposition des administrés : 0800 450 462

**Financement** : Le montant total prévisionnel des aides spécifiques allouées par la commune s'élève à 20.000€ par an.

## Bilan de l'action du PACT 13 sur l'année 2014

---

### LES PRINCIPAUX CHIFFRES

### LES AIDES FAÇADES 2014

Statut	Adresse	Adresse trvx	Surface	Travx TTC	Sub ville	% Subv
PB	64 CH DE VAL SEC 13170 LES PENNES MIRABEAU	10 ROUTE DE LA TELEVISION	inf à 100 m <sup>2</sup>	10 241,00 €	3 000,00 €	40%
PO	40 AVENUE DU 8 AMI 1945	40 AVENUE DU 8 AMI 1945	inf à 100 m <sup>2</sup>	9 064,00 €	3 000,00 €	40%
PO	14 BD FREDERIC MISTRAL	14 BD FREDERIC MISTRAL	inf à 100 m <sup>2</sup>	11 941,78 €	3 000,00 €	40%
				<b>31 246,78 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	

#### En résumé :

- 3 Dossiers déposés et agréés par la commune en 2014.
- 14 Visites techniques dont 5 visites avant travaux, 7 visites de contrôle après travaux (dossiers 2013 et 2014) et 2 contre visites.
- Stabilité dans le nombre de dossiers réalisés entre 2013 et 2014

Exemple n°1



Avant



Après

Exemple n°2



Avant



Après

Exemple n°3



Avant



Après

N°	Statut	Montant total HT	Montant total TTC	Type de travaux				Petits travaux	Anah + ASE	Caisse de Retraite	Commune	Reste à charge	Total subventions	% par rapport aux travaux
				Habitat Indigne et très dégradé	Autonomie	Performance énergétique								
1	PO	18 260,00 €	19 396,00 €			1		14 456,00 €		500,00 €	4 440,00 €	14 956,00 €	77,11	
2	PO	32 264,00 €	36 154,00 €	1		1		25 411,00 €		500,00 €	10 243,00 €	25 911,00 €	71,67	
3	PO	5 744,00 €	5 744,00 €		1			3 133,00 €			2 611,00 €	3 133,00 €	54,54	
4	PO	53 900,00 €	59 290,00 €	1	1	1		35 840,00 €	3 500,00 €	500,00 €	19 450,00 €	39 840,00 €	67,20	
5	PO	99 330,00 €	99 330,00 €			1		20 000,00 €		500,00 €	78 830,00 €	20 500,00 €	20,64	
6	PO	5 650,00 €	6 215,00 €		1			3 120,00 €	2 600,00 €		495,00 €	5 720,00 €	92,04	
7	PO	4 850,00 €	5 335,00 €		1			2 910,00 €	1 973,95 €		451,05 €	4 883,95 €	91,55	
8	PO	10 799,00 €	11 660,00 €	1		1		11 219,00 €		500,00 €	-59,00 €	11 719,00 €	100,51	
9	PO	8 014,00 €	8 865,00 €			1		7 068,00 €		500,00 €	1 297,00 €	7 568,00 €	85,37	
10	PO	15 364,00 €	16 514,00 €			1		12 718,00 €	3 298,37 €	500,00 €	0,00 €	16 516,37 €	100,01	
11	PO	6 241,00 €	6 241,00 €				1	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 241,00 €	3 000,00 €	48,07	
12	PO	3 660,00 €	3 660,00 €				1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 660,00 €	0,00 €	0,00	
		254 175,00 €	268 503,00 €	3	4	7	2	135 875,00 €	14 372,32 €	3 500,00 €	124 659,05 €	153 747,32 €	57,26	

**En résumé en 2014 a été mobilisé sur la commune pour :**

- 40 contacts** avec des propriétaires éligibles ou non éligibles
- 85 visites** lors des permanences dont 40 propriétaires occupants ou bailleurs : un propriétaire vient en moyenne 2 à 3 fois en permanence.
- 11 dossiers PIG déposés** dont 10 agréés par l'ANAH, qui en fait l'une des communes les plus dynamiques du secteur.
- 2 dossiers caisses de retraite** seules dont 1 agréée.
- 24 visites dont 14 visites techniques « façade »** et 10 visites techniques « PIG ».

**ENSEMBLE DES AIDES COMMUNALES 2014**

Validation du Conseil Municipal			Aides octroyées		
Date	Objectif	Aide validée	TOTAL		
			Nb dossier	Montants octroyées	Global
21 juin 2012	Amélioration de la performance énergétique des PO	500 €	7	3 500 €	10 dossiers 12 500 €
	Prime réduction de loyer	25 € / m <sup>2</sup> maxi 1 500 €	0	0 €	
	Aide façade	40 % plafond 150 € / m <sup>2</sup> de tvx HT maxi 100 m <sup>2</sup> /imm & 300 € de subv	3	9 000 €	



### **Les principaux faits marquants en 2014**

- Une stabilité dans la demande mais une baisse des dossiers déposés.
- L'embellissement de façades et plus globalement du patrimoine, avec une action particulièrement marquée sur les axes principaux de la commune...
- ... mais un reste à charge encore trop important pour la majorité des propriétaires.

### **Les perspectives**

- Poursuivre la communication et renforcer le dispositif financier « façade » de manière ciblée pour inciter davantage les propriétaires.
- Responsabiliser les entreprises sur la qualité des travaux à entreprendre.
- Un PIG 2015 plus incitatif de manière à cumuler les aides villes et les autres financeurs, particulièrement en direction des bailleurs acceptant de pratiquer un loyer conventionnement social ou très social.

## **IV. Les actions de prévention**

### **✓ Commission de Prévention des Impayés de Loyers**

Partant du constat que, si le locataire ne se manifeste pas au CCAS pour expliquer qu'il rencontre des difficultés pour honorer ses échéances de loyers, nous sommes informés trop tardivement lorsque la préfecture demande qu'il soit procédé à l'enquête d'usage préalablement à l'expulsion par la force publique. Il a été décidé de mettre en place une commission de prévention des impayés de loyers.

En effet, lorsque le locataire accumule plusieurs loyers de retard, le bailleur peut être amené à dénoncer le bail. La Caisse d'Allocations Familiales suspend le versement de l'allocation logement. La totalité du loyer est réclamé au débiteur ce qui a pour effet d'accroître la dette de façon vertigineuse et de lui donner un caractère irréversible.

#### Quelques éléments sur la procédure :

Dès le 1<sup>er</sup> impayé de loyer, le bailleur peut engager une procédure d'expulsion qui suit plusieurs grandes étapes :

- ✚ Le commandement de payer, délivré par un huissier, donnant deux mois au locataire pour trouver une solution
- ✚ L'assignation, délivrée par huissier de justice, qui fixe une date d'audience devant le tribunal d'instance
- ✚ L'information au préfet par l'huissier deux mois avant l'audience, qui permet au préfet d'informer les organismes sociaux et de lancer une enquête financière et sociale
- ✚ L'audience devant le tribunal d'instance, où le locataire peut se faire représenter
- ✚ La résiliation du bail, si le juge n'a pas accordé de délai pour régler la dette locataire
- ✚ Le commandement de quitter les lieux à partir duquel le locataire peut demander au juge de l'exécution un délai de un mois à un an
- ✚ Le concours de la force publique qui peut être demandé si le locataire se maintient dans les lieux – excepté du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars lors de la trêve hivernale (sauf exception)

Souvent d'autres dettes, EDF, Taxe d'habitation, viennent s'ajouter aux dettes locatives.

La mise en œuvre : La commission de prévention des impayés de loyer de Septèmes les Vallons a obtenu la labellisation CCAPEX après validation de ses procédures de fonctionnement par l'ADIL, puis présentation à la commission CCAPEX qui s'est tenue à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au mois avril 2013.

La commission se réunit tous les trimestres et les situations sont examinées avec le plus grand soin afin de rechercher des solutions. Les familles sont informées au préalable et peuvent s'opposer à l'examen de leur situation (par exemple si une solution de relogement va être apportée et qu'elles n'estiment pas nécessaire que leur situation soit évoquée). Chaque bailleur a fourni une liste des personnes en impayés de loyer bien en amont de la commission afin que les travailleurs sociaux puissent préparer cette réunion.

Une information sur le fonctionnement de la commission a été mise en place sur le site de la Ville. Un formulaire est téléchargeable afin que bailleurs ou locataires dans le secteur privé puissent saisir la commission s'ils rencontrent des difficultés dans le règlement ou le recouvrement du loyer.



Les membres permanents de la commission de prévention des impayés de loyers :

Mme Corinne TAIN : *Adjointe sociale District Nord CAF13*  
Mme Yvonne UNTERNAHRER : *Chargé Recouvrement LOGIREM*  
Mme Sylvie LOPEZ : *Responsable Pôle Contentieux LOGIREM*  
Mme Sophie MAGNETTO : *Agent contentieux LOGIREM*  
Mme Marie-Jeanne ROLLE : *Responsable contentieux SUD HABITAT*  
Mme Annie VENAUD PROUZET : *Directrice MDS (Maison de la Solidarité à GARDANNE)*  
Mme Hélène BREISSAND : *Adjointe Sociale cohésion sociale MDS*  
Mme Patricia MERA : *Assistante Sociale MDS*  
Mme Nicole IBBA : *Assistante Sociale MDS*  
Mme Céline VACCA : *Assistante Sociale MDS*  
Mme Corinne BUCHAILLAT : *Assistante Sociale MDS*  
Mme Isabelle BOGHOSSIAN : *Conseillère Économie Sociale et Familiale MDS*  
Mme Amandine RIPOLL : *Chargée de mission ADIL 13*  
Mme Heidi LAURIE : *Chargée de mission ADIL 13*  
Mme Sophie CELTON : *Première adjointe, Vice-présidente du CCAS, déléguée à la Jeunesse*  
Mme Sylvie ROLLET : *Directrice de l'Action Sociale*  
Mme Cécile RONCA : *agent d'accueil en charge du logement social et suppléante de Mme ROLLET à la CCAPEX Préfecture*

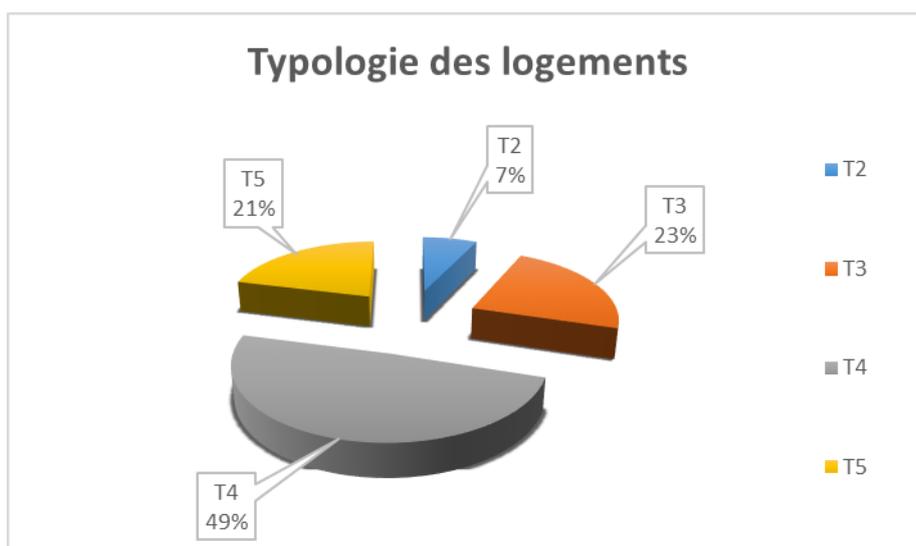
13 Habitat n'a pas jugé nécessaire pour l'instant d'être membre de cette commission du fait de la faiblesse des rotations au niveau des appartements de la Couren et du faible taux d'impayés au sein de leur structure.

**Règle déontologique : Responsabilisation de la famille. L'impliquer et l'accompagner dans les démarches.**

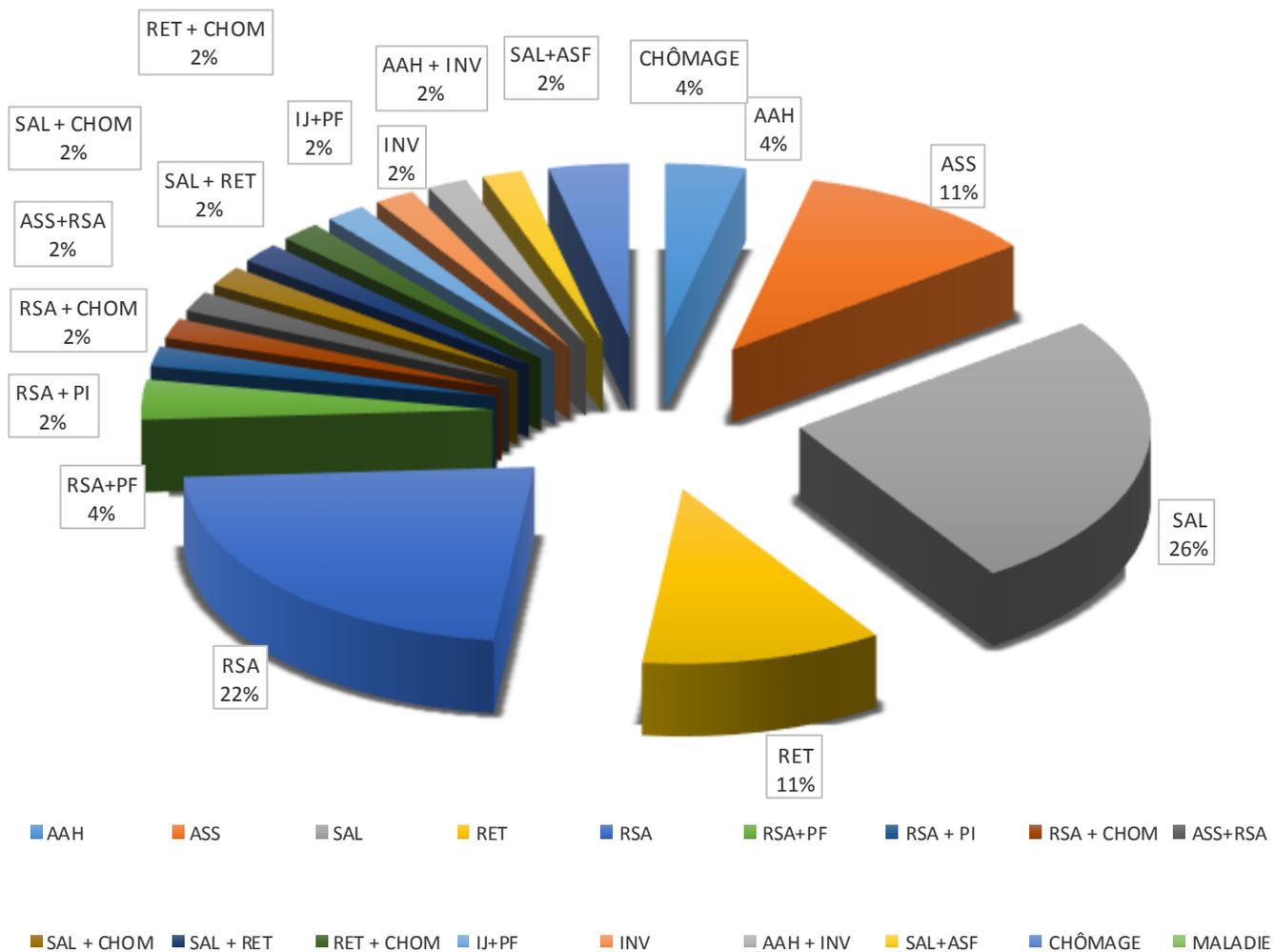
**Bilan Commission de Prévention des Impayés de Loyers**

**Année 2014**

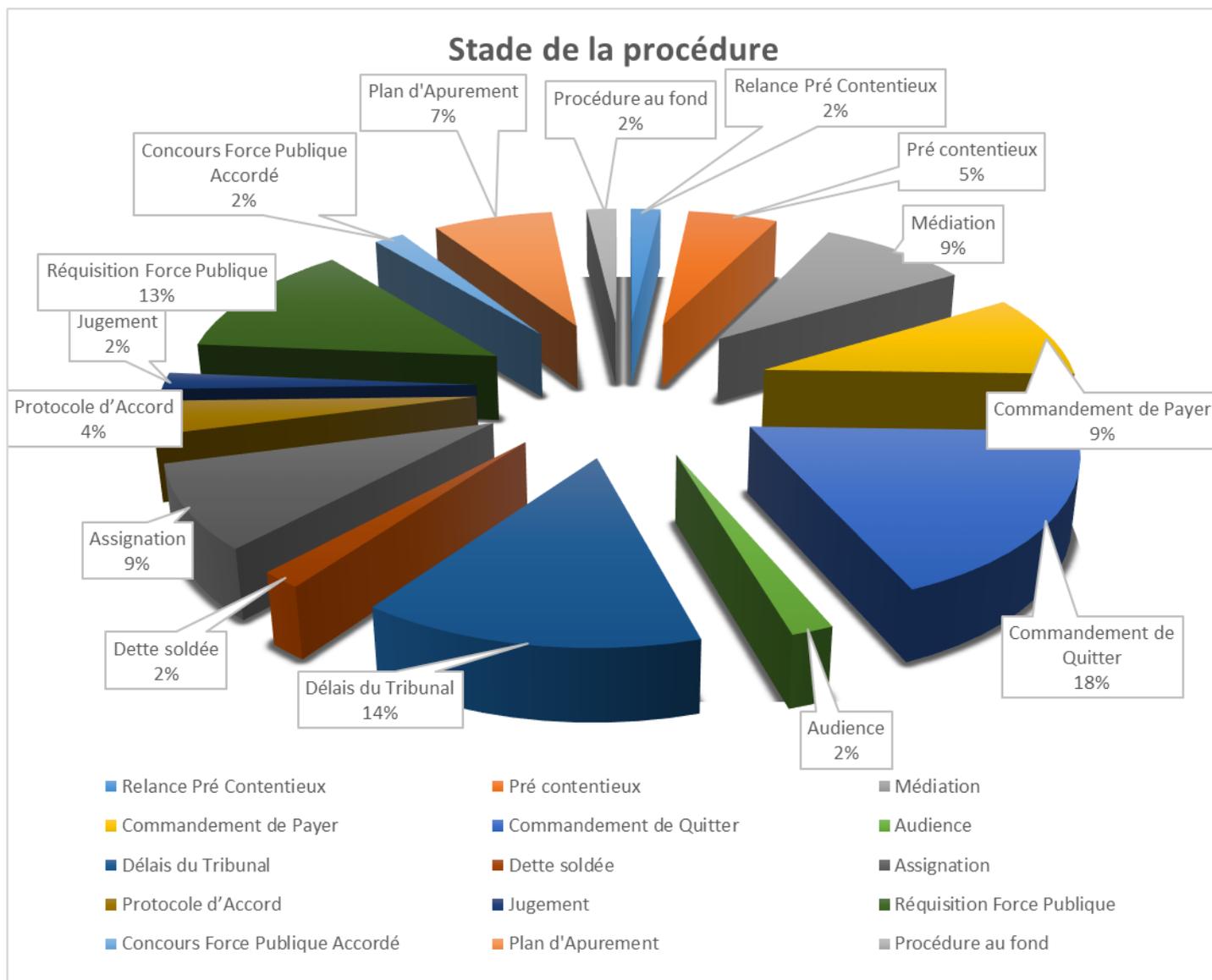
Type de logements	LOGIREM	SUD HABITAT
T2	3	1
T3	13	
T4	28	
T5	7	5



### Ressources

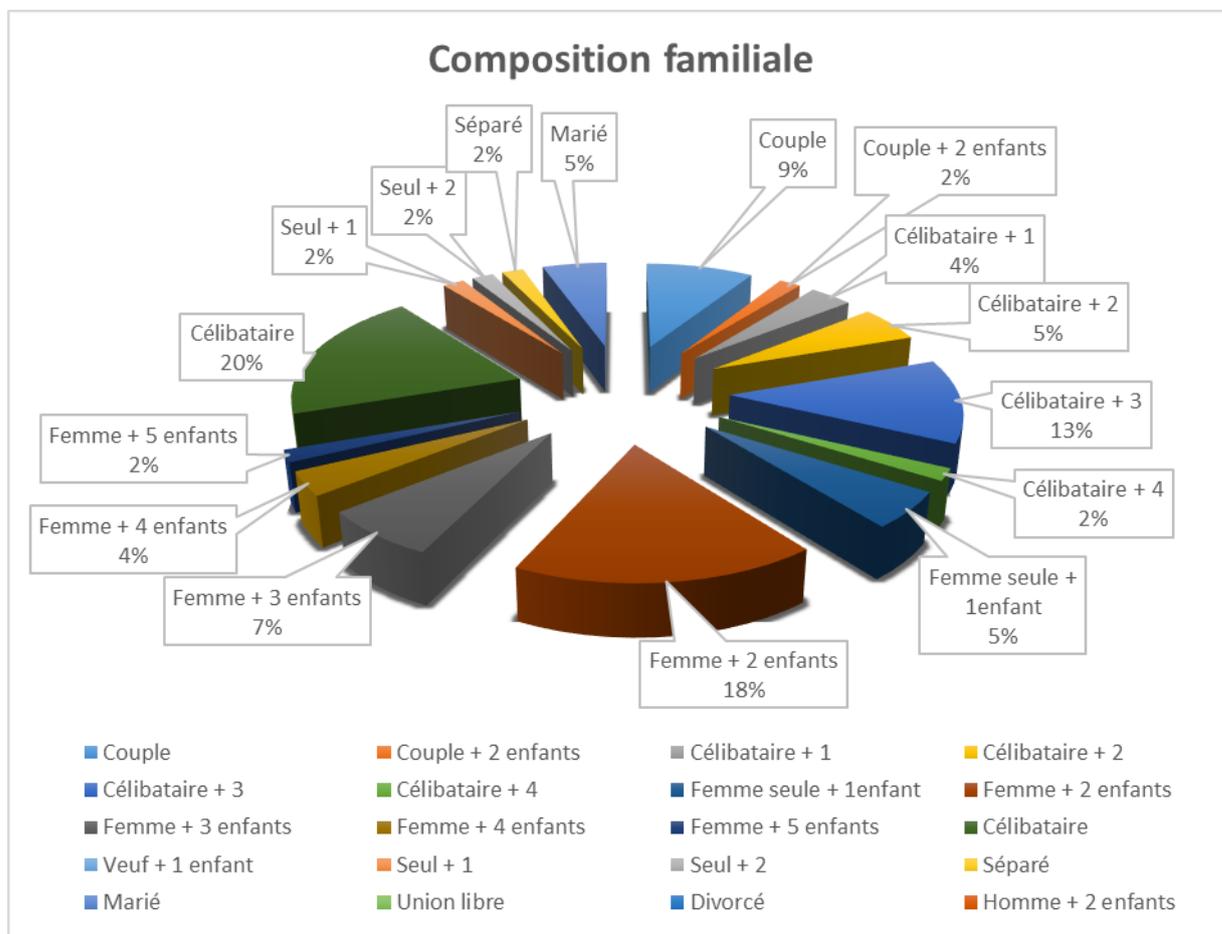


Ressources	LOGIREM	SUD HABITAT
Allocation Adulte Handicapé	2	
Allocation Spécifique Solidarité	6	
Salaires	10	4
Retraites	5	1
Revenu Solidarité Active	12	
RSA + Prestations Familiales	2	
RSA + Pension Invalidité	1	
RSA + Chômage	1	
ASS + RSA	1	
Salaire + chômage	1	
Salaire + retraite	1	
Retraite + chômage	1	
Indemnités Journalières + Prestations Familiales	1	
Invalidité	1	
AAH + invalidité	1	
Salaires + Allocations Soutien Familial	1	
Chômage	1	1
Maladie		



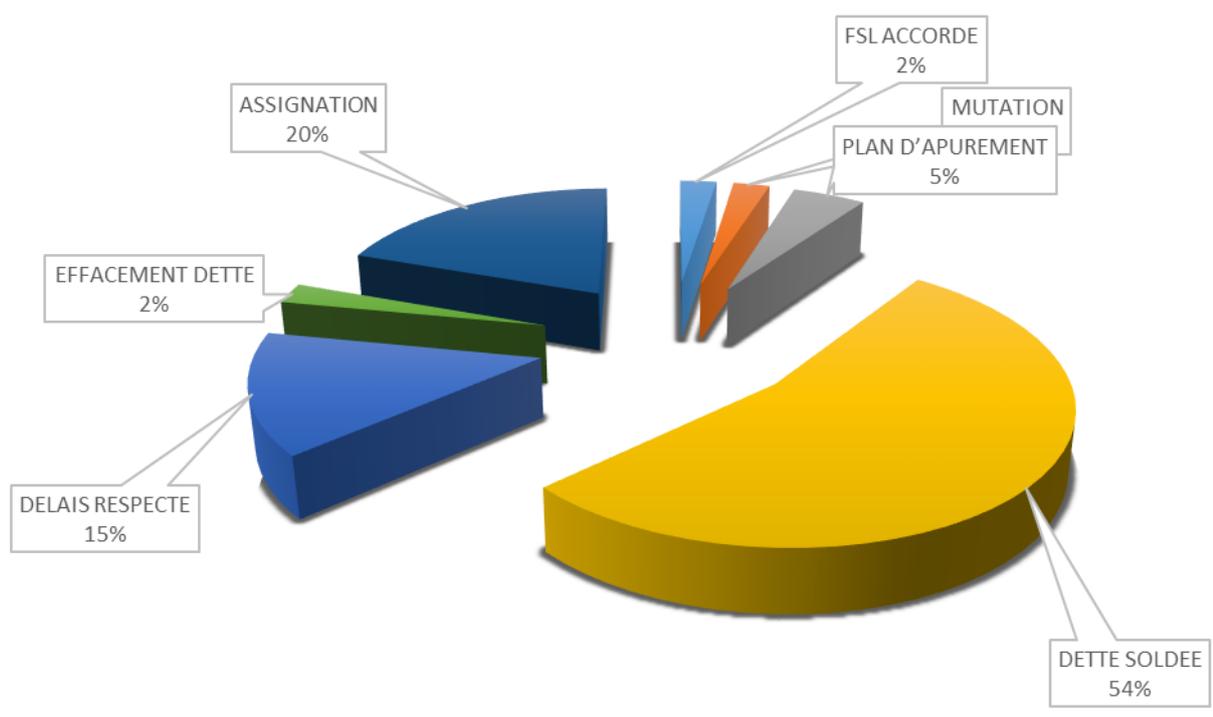
<b>STADE</b>	<b>LOGIREM</b>	<b>SUD HABITAT</b>
<b>Relance Pré Contentieux</b>	<b>1</b>	
<b>Pré contentieux</b>	<b>3</b>	
<b>Médiation</b>	<b>5</b>	
<b>Commandement de Payer</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>Commandement de Quitter</b>	<b>10</b>	
<b>Audience</b>	<b>1</b>	
<b>Délais du Tribunal</b>	<b>8</b>	
<b>Dette soldée</b>	<b>1</b>	
<b>Assignation</b>	<b>5</b>	
<b>Protocole d'Accord</b>	<b>2</b>	
<b>Jugement</b>	<b>1</b>	
<b>Réquisition Force Publique</b>	<b>7</b>	
<b>Concours Force Publique Accordé</b>	<b>1</b>	
<b>Plan d'Apurement</b>		<b>4</b>
<b>Procédure au fond</b>	<b>1</b>	

On recense 51 situations préoccupantes sur la Gavotte Peyret et 6 sur les Genêts. Ces deux programmes comportent respectivement 446 et 70 logements soit un taux de 11,43 % pour la Gavotte Peyret et de 8,57 % pour Sud Habitat.



COMPOSITION	LOGIREM	SUD HABITAT
<b>Couple</b>	<b>5</b>	
<b>Couple + 2 enfants</b>	<b>1</b>	
<b>Célibataire + 1</b>	<b>2</b>	
<b>Célibataire + 2</b>	<b>3</b>	
<b>Célibataire + 3</b>	<b>7</b>	
<b>Célibataire + 4</b>	<b>1</b>	
<b>Femme seule + 1enfant</b>	<b>3</b>	
<b>Femme + 2 enfants</b>	<b>10</b>	
<b>Femme + 3 enfants</b>	<b>4</b>	
<b>Femme + 4 enfants</b>	<b>2</b>	
<b>Femme + 5 enfants</b>	<b>1</b>	
<b>Célibataire</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
<b>Veuf + 1 enfant</b>		
<b>Seul + 1</b>	<b>1</b>	
<b>Seul + 2</b>	<b>1</b>	
<b>Séparé</b>		<b>1</b>
<b>Marié</b>		<b>3</b>
<b>Union libre</b>		
<b>Divorcé</b>		
<b>Homme + 2 enfants</b>		

### Résultats



■ FSL ACCORDE ■ MUTATION ■ PLAN D'APUREMENT ■ DETTE SOLDEE ■ DELAIS RESPECTE ■ EFFACEMENT DETTE ■ ASSIGNATION

**ACTIONS MISE EN PLACE SUITE AUX PRECONISATIONS DE LA COMMISSION**

<b>RESULTATS</b>	<b>LOGIREM</b>	<b>SUD HABITAT</b>
<b>FSL ACCORDE</b>	<b>1</b>	
<b>MUTATION</b>		<b>1</b>
<b>PLAN D'APUREMENT</b>	<b>2</b>	
<b>DETTE SOLDEE</b>	<b>22</b>	
<b>DELAIS RESPECTE</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>EFFACEMENT DETTE</b>		<b>1</b>
<b>ASSIGNATION</b>	<b>5</b>	
<b>MESURE ASELL</b>		

## **V. Perspectives**

### **1) Mise en place d'Actions socio-éducatives liées au logement : « ASEL Généralistes » :**

Partant du constat que la problématique du maintien dans le logement concerne bon nombre de familles en difficulté, la Ville a sollicité de Conseil Départemental afin d'être agréé pour l'exécution de mesures d'accompagnement social dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement. 12 mesures ASEL ont été accordées.

En juin 2015 le conseil municipal a délibéré pour autoriser la signature de la convention. Puis le recrutement d'une conseillère économique et familiale a été réalisé pour un poste à mi-temps à compter du 24 août 2015.

Une réunion sera organisée en septembre afin de prévenir nos partenaires qu'une orientation est possible auprès de cette conseillère.

### **2) Charte inter bailleurs :**

L'objectif est de travailler ensemble sur les problématiques du territoire et tout particulièrement sur la manière d'améliorer le cadre de vie :

- Ce qui est du domaine de la responsabilité des bailleurs
- Ce qui est imputable aux locataires
- Ce qui relève de la Communauté Urbaine avec notamment la voirie

Le groupe de travail associera par la suite les locataires et les autres collectivités.

La réalité de chaque territoire est différente mais certaines actions peuvent être communes aux différents bailleurs présents sur le territoire.

#### **1<sup>ère</sup> étape : un diagnostic en marchant**

Cela permet de découvrir les différents programmes. Ceci est enrichissant pour l'ensemble des bailleurs, permet de partager l'expérience et de partir de ce que l'on sait faire en élaborant un diagnostic, puis dans un deuxième temps il s'agira de construire la charte

#### **Les principes d'un diagnostic en marchant :**

- C'est la visite d'un site avec ou sans habitants pour identifier :
  - les problèmes majeurs
  - les atouts du site
  - ses potentiels d'amélioration
- C'est le croisement des regards qui permet l'enrichissement de la compréhension du site.
- Chaque acteur a une connaissance et une vision particulière en fonction de son rôle, de sa culture professionnelle et de sa sensibilité.
- La démarche permet de mettre en commun ces connaissances au lieu de les opposer.



Les sites des Genêts et de la Gavotte Peyret ont déjà été visités. Les associations de locataires ont été associées à la démarche. Il a été observé :

- La localisation et l'environnement large du site (tissu urbain, paysage, aménagements)
- Le traitement des limites et interface avec l'environnement (accès, frontières)
- L'organisation urbaine du site (organisation des voies, ilots, espaces)
- Les formes d'habitat et d'activités (types d'habitat, types d'activités et d'équipements, morphologie, architecture)
- Les aménagements (voierie, parkings, espaces verts, commerces, mobilier urbain ...)
- L'aménagement des abords des immeubles et des équipements (qualité des accès, espaces résidentiels, résiduels, clôtures)
- Les immeubles (parties communes, logements)
- La qualité de la gestion (marques de soin, de laisser aller/abandon)
- Les ambiances urbaines : signes révélateur du fonctionnement social urbain lieux conviviaux, animés, signes de tension ou de vandalisme.

Au cours du débat, des idées ont été évoquées concernant la relation bailleur locataire :

Elle pourrait être améliorée par :

- La remise d'un règlement de fonctionnement
- La création d'un livret du locataire

### **3) Enquête recours force publique**

Auparavant, les assistantes sociales de la Maison Départementale de la Solidarité effectuaient une mise à disposition des familles afin de les rencontrer pour étudier leur situation.

A partir de mars 2015, elles invitent les familles à les rencontrer au stade de l'assignation mais n'interviennent plus dans l'enquête expulsion.

Ceci pose problème car on sait que le taux de réponse des familles est très faible à l'assignation. Elles se mobilisent davantage à l'approche de l'expulsion.

Le CCAS a dû prendre le relais. Il est destinataire des signalements d'impayés par la préfecture et invite les familles à venir étudier leur situation.



## **CINQUIÈME PARTIE :**

### **LES RESEAUX PARTENAIRES**

#### **Les activités au sein des réseaux UDCCAS, UNCCAS et ELISAN.**

Au travers de ces instances, le CCAS bénéficie de formations, de conseils juridiques, de réunions techniques et peut faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain au niveau national. A titre d'exemple, une délégation a rencontré le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales afin de lui faire part des difficultés rencontrées par les familles depuis la fermeture des permanences ouvertes au public.

En 2014, Le CCAS a participé au congrès UNCCAS **"les CCAS au cœur des solidarités"** qui s'est déroulé à Nice au mois d'Octobre. Parmi les thèmes abordés, nous avons choisi de participer aux ateliers abordant la réforme territoriale, l'innovation et le développement social durable, la proximité pour les usagers et une cité accessible à tous.

Des conférences sont également organisées par le réseau ELISAN sur des focus de l'action sociale au niveau européen. Par exemple : le 3 juillet 2015, « le non recours au droit : un défi européen. »



## **CONCLUSION**

Un certain nombre d'actions identifiées les années précédentes ont été ou sont en cours de réalisation. Il est important d'évaluer ces politiques mises en œuvre afin de s'assurer que nous sommes utiles aux administrés septémois.

En 2014, nous avons été particulièrement sollicités pour l'accompagnement des administrés qui étaient en recherche d'un logement social : comment obtenir le numéro départemental, dans quelle situation est-il possible de présenter un dossier préfecture mal logé, où déposer une demande dans le cadre du Droit Au Logement Opposable.

Pour 2015 et 2016, les efforts pour informer, accompagner et guider au mieux les personnes, que leurs difficultés soient d'ordre financières ou qu'elles soient fragilisées par l'âge ou un handicap seront poursuivis afin de leur permettre d'être autonomes et insérées dans notre société.

De nouveaux axes de travail ont vu le jour avec notamment les actions en direction de la santé, du logement par un travail collaboratif pour l'élaboration d'une charte ou encore sur l'axe insertion par la création d'une ressourcerie.

L'équipe municipale s'attache à réaliser les projets et les objectifs identifiés dans le programme de la municipalité pour 2014-2020 «ensemble pour SEPTÈMES ».



Remerciements : l'équipe du CCAS tient à remercier l'ensemble des services de la Ville et l'ensemble des partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Ce document a été réalisé à l'aide des bases statistiques fournies par l'INSEE et grâce aux informations collectées auprès de l'ensemble de nos partenaires. La Caisse d'Allocations Familiales, la Maison Départementale de la Solidarité de Gardanne, la Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, l'AAI, le PLIE, le Secours Populaire, l'AGAM, les services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de nos partenaires qui nous ont aidés dans notre démarche.